

2018_CT2_297

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 21 juin 2018

06_3_02

■ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1- Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de prévention et gestion des déchets.

Par délibération HN 088-219/16/CM, le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué au conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

C'est dans ce cadre que le Territoire du Pays d'Aix élabore le rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » est tenu à la disposition du public au siège et dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

La loi du 17 août 2015 a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion de déchets. Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au Président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante. Ainsi, le rapport d'activité 2017 de la Métropole sera présenté au Conseil de Métropole. Ce document global et métropolitain présentera les éléments émanant des six rapports d'activité préalablement approuvés par les six Conseils de Territoire des ex EPCI.

2- Les indicateurs techniques et financiers du Rapport Annuel Déchets 2017 du Territoire du Pays d'Aix

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence du Territoire du Pays d'Aix en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le Territoire et les communes concernées, la population et son évolution, les compétences en matière de prévention et gestion des déchets, l'organisation des services et les agents,
- les actions en termes de sécurité dans le cadre de la démarche engagée au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets,
- les actions en termes de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets,
- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchèteries, des collectes spécifiques, du recyclage des différents matériaux et du traitement en ISDnD (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) des déchets résiduels,
- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets, dans le cadre du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) et du Budget Annexe.

Les principales informations du rapport 2017 sont reprises ci-dessous. Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population INSEE en vigueur en 2017, référence commune prise en compte par les EPCI dans le cadre des suivis contractuels avec l'Ademe et les éco-organismes.

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- le tonnage des **Déchets Ménagers et Assimilés résiduels après collecte sélective : 137 982 tonnes, soit 349 kg/hab/an (population INSEE). Le tonnage diminue de 0,7 %** par rapport à l'année précédente soit 927 tonnes en moins,
- le tonnage issu des **Collectes Sélective et Séparative : 21 319 tonnes, soit 54 kg/hab/an (population INSEE).**

Les 21 319 tonnes sont constituées de 20 627 tonnes issues de la collecte sélective des emballages et des papiers, journaux, revues auprès des ménages et de 671 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur certains centres-ville (Aix-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Gardanne, Pertuis...) et de 20,1 tonnes de sapins.

La gestion des textiles étant considérée comme une action de prévention des déchets, les tonnages (459 tonnes pour 2017) ne sont pas comptabilisés dans cette partie concernant les tonnages pris en charge par les services de collecte.

Les évolutions pour les différents flux de la collecte sélective issue des ménages :

+ 0,04 % pour les emballages

+2,18 % pour les papiers / journaux / magazines

- 0,9 % pour le verre.

- Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **133 111 tonnes, soit 336 kg/hab/an (population INSEE). Le tonnage baisse de 0,8 %** par rapport à l'année précédente soit 1 077 tonnes en moins.

Remarque : la gestion des textiles étant considérée comme une action de prévention des déchets, les tonnages (66 tonnes pour 2017) se sont pas comptabilisés dans cette partie concernant les tonnages pris en charge par les services de collecte.

- Le tonnage des autres apports en provenance des autres collectes (déchets verts, encombrants) et des services techniques (gravats, balayeuses, bois ...) utilisant directement les installations de valorisation et de traitement du Pays d'Aix : **12 805 tonnes** dont 36% sont valorisés.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités en fonction des différents modes de collecte :

	Tonnages 2017	Kg/hab/an (Insee)	Evolution des tonnages 2017/2016
Collecte Déchets Ménagers et Assimilés Résiduels	137 982	349	- 0,7 % soit - 927 tonnes
Collecte Sélective	20 627	54	+ 0,3 % soit + 63 tonnes en collecte sélective et - 41 % soit – 499 tonnes en collecte séparative, SOIT GLOBALEMENT – 2 % avec - 436 tonnes
Collectes Séparatives	691		
Déchèteries	133 111	336	- 0,8 % soit -1 077 tonnes
Sous Total	292 411	739	- 0,8 % soit -2 441 tonnes
Autres apports directs sur les différents sites de traitement et de valorisation	12 805	32	- 9 % soit – 1 259 tonnes
Total	305 217	772	- 1,2 % soit 3 698 tonnes

→ On constate une baisse de 1,2 % des tonnages par rapport à 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix.

La proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de 44,2 % du total des déchets traités (rappel en 2016 : 45,4 %; en 2015 : 44,5, en 2014 : 43,4 %, en 2013 : 42,5 %, en 2012 : 42 %, en 2011 : 40,6 %, en 2010 : 40 %, en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %). La baisse du taux de valorisation (en tonnage) s'explique principalement par une moindre valorisation du tout venant collecté en déchèterie.

La gestion des textiles étant considérée comme une action de prévention des déchets, les tonnages ne sont pas comptabilisés dans les filières de valorisation (à titre d'information, en les comptant le % serait de 44,4%).

4 – Les moyens et modes de gestion :

Concernant les moyens matériels :

- 18 déchèteries du Pays d'Aix et 2 autres installations sont à la disposition des habitants du Territoire du Pays d'Aix.
- 5 centres de transfert existent sur le Territoire sur lesquels 75 % des Déchets Ménagers résiduels transitent et 78 % de la collecte sélective au porte à porte.
- 5 centre de traitement des déchets ultimes utilisés.
- un parc de plus de 106 véhicules de collecte pour assurer la collecte en régie sur une partie des communes et 9 semi-remorques pour assurer le transport en régie des déchets.
- un parc important de dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et de dispositifs enterrés (bacs ou colonnes).

Concernant les moyens humains :

352 agents au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 17 communes sont en régie, les autres en prestation déléguée.
- Pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte à porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires privés excepté le site de Puyloubier pour le haut de quai, le bas de quai étant systématiquement confiés à des entreprises privés.
- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix-en-Provence et Rousset. Pour rappel : le quai de transfert de Saint-Cannat ne fonctionne plus comme rupture de charge à compter de septembre 2016 pour raison d'hygiène et de sécurité.

5 - Les données financières - Le coût de la compétence :

Le coût de la compétence du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **144,37 €/hab/an (population INSEE)**.

La décomposition par service des 144,37 € est la suivante :

- 67,36 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle
- 24,52 €/hab/an pour la Collecte Sélective et le Tri (dont 5 €/hab pour le tri)
- 26,25 €/hab/an pour le Transport/ Logistique et les Déchèteries.
- 26,24 €/hab/an pour le Traitement.

Les recettes pour financer le service provient à 89 % de la TEOM et à 11 % des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions et de la vente de service (traitement). Aucune recette complémentaire n'est perçue en provenance du budget général.

6 - Les données financières - Le détail du compte de gestion 2017 du Budget Annexe du Service Public :

Dans le cadre des règles comptables énoncées par l'instruction Budgétaire M57, a été constaté au compte administratif le résultat de l'exercice 2017 du SPED en section investissement et de fonctionnement.

Le compte de gestion 2017 fait apparaître un solde d'exécution positif (un excédent) de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il a été décidé que l'excédent de l'exercice 2017 soit affecté à la couverture du déficit d'investissement et que le solde en excédent soit reporté en année N+1, c'est à dire en 2018.

7 – Les actions fortes de l'activité déchet 2017 :

→ **Concernant la sécurité des Collectes, le Département Prévention et Gestion des Déchets poursuit la démarche mise en place** en matière de sécurité : seulement 30 accidents déclarés contre 71 en 2011, soit une baisse 58 % entre 2011 et 2017 et une baisse de 32% du nombre d'accidents entre 2016 et 2017. Le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents a, quant à lui, déchu de près de 40 % entre 2016 et 2017. Les actions déjà engagées se poursuivent sur différents domaines comme sur le matériel et équipements de protection et sur la protection des sites d'exploitation.

→ **Concernant les actions de prévention des déchets menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets**, les actions suivantes ont été réalisées :

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires issus de la loi de transition énergétique, la Métropole a mis en place par délibération du Conseil de Territoire du 12 octobre 2017 le schéma métropolitain de gestion des déchets décliné dans chaque Territoire.

Dans ce cadre le Territoire du Pays d'Aix poursuit sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets. Les actions mises en place durant le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2010 – 2015 continuent à être développées et sont intégrées dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Les axes de prévention du Territoire du Pays d'Aix sont :

1 - Axe pour favoriser la gestion de proximité des bio-déchets :

La poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels, a permis en 2017, de distribuer 1 677 **composteurs** individuels, soit depuis 2006, **21 000 foyers** équipés sur l'ensemble du Territoire.

En 2017, 271 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et plus de 1 000 familles depuis le début de l'opération. De plus, 45 écoles bénéficient d'un dispositif pédagogique : 32 sont

équipées de composteurs pédagogiques, 5 de lombricomposteurs pédagogiques et 8 avec les 2 dispositifs à fin 2017.

Le compostage collectif se développe, ce sont 46 sites collectifs qui sont opérationnels sur le Territoire.

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires** : l'objectif est d'informer le personnel des cuisines dans le but de réduire le gaspillage lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine. En 2017, 19 écoles sur 12 communes se sont engagées dans une campagne de pesées durant la pause méridienne.

- **Concernant les déchets verts** : le plan d'action auprès des habitants pour inciter le broyage à domicile s'est poursuivi ainsi que l'aménagement de plates formes de réception.

2 - Axe pour sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes :

- **Les opérations d'animation auprès des commerçants volontaires « label commerce engagé »** : En 2017, le CPIE a accompagné les 122 commerces engagés, assuré la mise en réseau des commerçants entre eux et organisé un événement sur Venelles, Cabriès et Rousset.

- **L'opération Stop Pub** : plus de 14 900 autocollants ont été distribués.

- **Les actions scolaires** : Pour l'année scolaire 2016/2017, 2 360 enfants ont bénéficié d'une intervention de matière de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage.

- **Poursuite du développement de la collecte et la valorisation des textiles usagés** sur le Territoire du Pays d'Aix. Le déploiement progressif par Provence TLC sur les années précédentes a permis de déployer 150 bornes sur 25 communes. Le tonnage collecté en 2017 est de 525 tonnes de textiles, soit une progression de + 10% par rapport à 2016.

3 – Axe pour établir un niveau de service aux professionnels :

- **Concernant le niveau de service aux professionnels** : l'année 2017 est une année de préparation pour accompagner au mieux les entreprises à optimiser et gérer leur déchets et agir sur la prévention à la source.

4 – Axe pour développer le réemploi :

- Concernant le **réemploi** : poursuite du dispositif d'aide pour structurer le réseau des ressourceries. 1 853 tonnes ont été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2017, dont 1 118 tonnes réemployées.

- Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, le Territoire du Pays d'Aix a mis en place des caissons de réemploi sur certaines déchèteries : les objets réceptionnés sont collectés et valorisés par la ressourcerie Evolio et Histoire sans fin.

→ La poursuite du programme **de déploiement de dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, a permis de mettre en place 19 dispositifs sur le Territoire en 2017. Depuis le début du lancement du programme, ce sont 741 colonnes enterrées, semi-enterrées et bacs escamotables qui ont été installés, soit 33 % du parc du Territoire du Pays d'Aix. Un travail important sur la pré-collecte a également été entamé afin

d'harmoniser et de rationaliser les aménagements en vue d'une amélioration de l'efficacité des services.

→ Poursuite de l'**extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes** (Rousset, Mimet, Châteauneuf le Rouge et Trets). Le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir le geste du tri sur le même périmètre géographique sans nouveau développement de ce geste en 2017 sur le reste du Territoire.

→ **Optimisation de la collecte sélective et plan de relance de la performance des recyclables :**

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant. Cette démarche, menée depuis 2014, s'est poursuivie en 2017 au travers des actions suivantes :

- la finalisation du **basculement** du mode triflux en mode **biflux** sur les quartiers d'Aix-en-Provence du Pignonnet, Granettes, Pey Blanc, Jas de Bouffan, Celony, Rocher du Dragon, Luynes, Les Milles et la Duranne ont basculés en mode Biflux.

- les **opérations ciblées** auprès des Cafés Hôtels Restaurants, une action auprès de 50 CHR avec un jeu concours a été menée dans le cadre d'un partenariat avec Eco-Emballages, et auprès des étudiants du CROUS.

- préparation et validation de la campagne de communication 2017 : Au printemps 2017 une campagne d'affichage a eu lieu sur l'ensemble du territoire, sur les arrières de bus et dans la presse quotidienne et municipale.

- lancement de l'application déchets «Pays d'Aix tri » : L'objectif est de faciliter l'accès à l'information, en développant un outil de géolocalisation simple et facile d'utilisation.

Toutes ces actions, échelonnées sur plusieurs années, contribuent à l'évolution de + 3,3 % des tonnages issus de la collecte sélective entre 2017 et 2015.

→ Concernant les **collectes séparatives** :

- **La collecte séparative des cartons des commerçants**, développée sur Trets, Les Pennes-Mirabeau, Châteauneuf le Rouge, Gardanne et sur les centres-ville d'Aix-en-Provence et de Pertuis, permet de collecter **798 tonnes** de cartons qui ont été collectés et **valorisés** (tonnages incluant 127 tonnes transitant par les déchèteries).

- **La collecte des sapins** a permis de collecter **20 tonnes de bois** de sapin et ainsi de les valoriser en compost.

→ **L'information et la communication de proximité ont permis :**

- **De mener une communication de proximité** dans le cadre du basculement au Biflux : Au total pour l'année 2017, ce sont 2 réunions d'information CIQ, 6 réunions publiques, 20 300 kits distribués et 50 750 habitants sensibilisés à ce nouveau geste de tri.

- de poursuivre le plan de relance des performances sur le verre avec l'opération Cliiink qui s'est poursuivi jusqu'au mois de juin 2017 et avec l'opération auprès des CHR.

- De mener une sensibilisation dans le cadre des mises en place des bornes textiles.

- D'assurer la sensibilisation des habitants lors des travaux et aménagements de pré-collecte.

Toutes ces actions font l'objet de communiqué de presse. En 2017, ce sont 17 communiqués ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 58 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 26 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

→ Concernant le **matériel de collecte** : poursuite de l'utilisation du Bio diesel pour les 8 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest.

→ Concernant les **déchèteries**, mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries, afin de prévenir la chute des usagers par la mise en place de « banques de déchargement ».

- Ainsi les travaux de la déchèterie d'Aix-en-Provence qui se sont achevés en mars 2017 permettent d'offrir aujourd'hui aux usagers un site vaste, sécurisé, moderne et accueillant.

→ Concernant les **plate formes de réception des déchets verts** en extension des déchèteries existantes, la construction est finalisée en 2017 sur celle des Pennes-Mirabeau. Ce qui permettra un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et contribuant ainsi à soulager le flux de véhicules sur ces déchèteries.

→ Concernant l'**ISDnD de l'Arbois**, il reste une composante essentielle de la compétence déchet. **Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation** de l'ISDnD de l'Arbois jusqu'en **2023**.

- La plate forme de valorisation des biogaz a **produit 20 GWH d'électricité verte** évitant ainsi 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Le taux de valorisation a permis de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.

- Poursuite de la certification ISO 14 001 reconduite en 2015 pour la troisième fois consécutive sur le site de l'Arbois attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par le Territoire du Pays d'Aix.

- L'unité de **traitement in situ des lixiviats in situ par co-génération** : la chaleur du procédé est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Les excédents de lixiviats sont traités par une unité d'osmose inverse. Au total ce sont 2 034 m³ de lixiviats entièrement traités sur site.

- Organisation de visites de classes primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement : **320 élèves ont pu découvrir l'installation.**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 5 juin 2018.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le présent rapport annuel de l'année 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
TERRITOIRE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ÉDITO

Ensemble défendons notre cadre de vie

Les performances et les perspectives révélées par ce rapport sur notre service de collecte et de traitement des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix, prouvent la pertinence des services publics de proximité et du quotidien. Le détail de ces résultats démontre aussi l'implication des 352 agents du Département Prévention et Gestion des Déchets, notamment des quelques 300 agents de la collecte déployés chaque jour sur notre territoire au service de nos concitoyens.

Et de ce point de vue, je suis particulièrement fière des progrès accomplis dans le domaine de la sécurité de nos personnels. Le Département Prévention et Gestion des Déchets a engagé une démarche participative et volontaire pour la sécurisation de ces métiers à risques, afin de faire régresser le nombre d'accidents du travail. L'année 2017 nous a permis d'atteindre cet objectif avec 30 accidents déclarés contre 71 en 2011, soit une baisse de 58 % en six ans et de 32 % entre 2016 et 2017. Le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents a, quant à lui, décri de près de 40 % entre 2016 et 2017.

Le défi de la valorisation et de la réduction de nos déchets reste néanmoins une préoccupation de tous les instants. Nous devons poursuivre et stimuler le combat en ce sens. Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées. Ce rapport témoigne d'une stagnation de la part sélective de la collecte et même d'une baisse des apports valorisés. Preuve que nous ne devons jamais relâcher l'effort.

Je vous y invite et vous y incite.

Ensemble défendons notre cadre de vie et contribuons à préserver la planète.



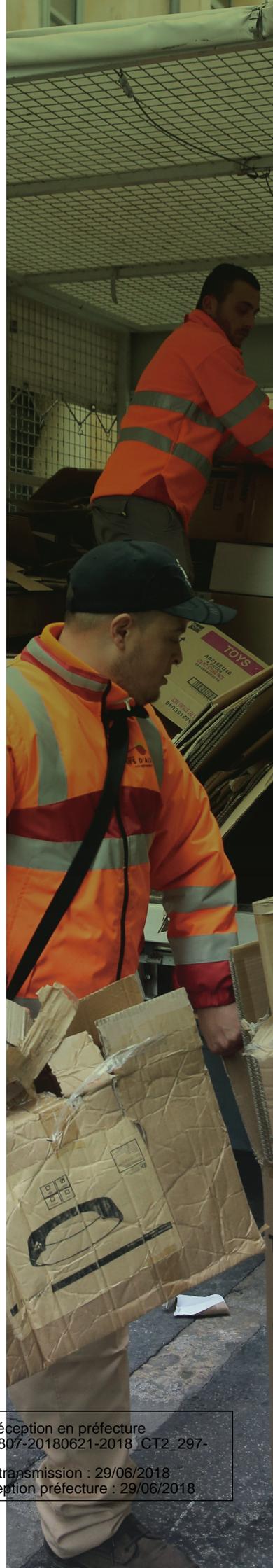
Maryse Joissains Masini
Maire d'Aix-en-Provence
Président du Territoire du Pays d'Aix
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1. LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPÉTENCES	8
STATUTS	8
LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	8
LES COMPÉTENCES	10
LE FINANCEMENT DU SERVICE	11
RÈGLEMENT DE COLLECTE DÉFINISSANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	11
LES AGENTS ET L'ORGANISATION	11
2. POURSUITE DE LA DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	13
3. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS	15
4. LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS	18
5. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	20
LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	20
LES AXES DE PRÉVENTION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES DÉCHETS	21
LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE	21
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	27
LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE	27
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	30
LA COLLECTE SÉLECTIVE	36
LES PARTENAIRES FINANCIERS	41
LES INDICATEURS TECHNIQUES	42
LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE	51
LE MATÉRIEL DE COLLECTE	53
INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	54
7. LES INSTALLATIONS	59
LES DÉCHÈTERIES	59
LES SERVICES	61
LES INDICATEURS TECHNIQUES	63
LES CENTRES DE TRANSFERT	67
LES SERVICES	69
LES INDICATEURS TECHNIQUES	69
LE TRAITEMENT	72
LES SERVICES	75
LES INDICATEURS TECHNIQUES	76
8. LE PARCOURS DES DÉCHETS	80
9. LES INDICATEURS FINANCIERS EN ATTENTE	82
LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE	82
MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS	84
10. BILAN 2017	85
SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT	88

INTRO- -DUCTION



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 395 523 habitants (Population INSEE 2014)



- PÔLES DE PROXIMITÉ
- SECTEUR NORD
- SECTEUR CENTRE
- SECTEUR SUD EST
- SECTEUR SUD OUEST

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1.

LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPÉTENCES

✂ STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994, revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1er janvier 2001, il a acquis un statut sous forme de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

Puis le 1er janvier 2016, par le décret 2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a été intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

✂ LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population de 395 523 habitants (INSEE 2014 pour l'année 2017).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population 2017 (INSEE 2014)	Population 2016 (INSEE 2013)
1							Aix-En-Provence	145 763	145 160
2							Vitrolles	34 668	34 924
3							Bouc Bel Air	14 386	14 283
4							Venelles	8 532	8 580
5							Saint Cannat	5 782	5 520
6							Coudoux	3 617	3 582
								212 748	
	7						Simiane Collongue	5 623	5 572
	8						Saint Marc Jaumegarde	1 235	1 200
	9						Vauvenargues	1 052	1 063
Extension CCPA 1997								7 910	
								220 658	
		10					Jouques	4 499	4 384
		11					Meyrargues	3 796	3 819
		12					Peyrolles en Provence	5 004	5 054
		13					Le Puy Sainte Réparate	5 566	5 491
		14					Saint Estève Janson	386	364
Extension CCPA 1998								19 251	
								239 909	
			15				Le Tholonet	2 442	2 383
			16				Lambesc	9 698	9 572
			17				Rognes	4 900	4 804
			18				La Roque d'Anthéron	5 554	5 514
			19				Pertuis	19 959	19 905
Extension CCPA 2000								42 553	
								282 462	
				20			Les Pennes Mirabeau	20 795	20 293
				21			Cabriès	9 810	9 563
				22			Meyreuil	5 447	5 363
				23			Saint Antonin	130	131
				24			Beaurecueil	588	582
				25			Chateauneuf le Rouge	2 233	2 210
				26			Rousset	4 828	4 741
				27			Puylobier	1 959	2 014
				28			Saint Paul lès Durance	907	957
				29			Eguilles	7 809	7 737
				30			Ventabren	5 201	4 985
				31			Trets	11 070	10 908
				32			Peynier	3 373	3 245
				33			Fuveau	9 811	9 687
Extension Communauté d'agqlo 2001								83 961	
								366 423	
					34		Mimet	4 697	4 667
Extension Communauté d'agqlo 2002								4 697	
								371 120	
						35	Gardanne	20 313	20 240
						36	Gréasque	4 090	4 115
Extension Communauté d'agqlo 2014								24 403	
								395 523	392 612

La population est stable, une légère hausse de + 0,74 % entre 2016 et 2017 (pop. INSEE).

Sont observées des baisses sur les communes de Saint-Paul-lez-Durance (- 5,22 %) et Puylobier (- 2,73 %) et des hausses, notamment sur Saint-Estève-Janson (+ 6,04), Saint-Cannat (+ 4,75 %) et Ventabren (+ 4,33 %).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Évolution de la population du Territoire

Communes	Population 2016 (INSEE 2013)	Population 2017 (INSEE 2014)	Répartition de la population	Evolution Population 2016/2017
Aix-En-Provence	145 160	145 763	36,85%	0,42%
Beaurecueil	582	588	0,15%	1,03%
Bouc Bel Air	14 283	14 386	3,64%	0,72%
Cabriès	9 563	9 810	2,48%	2,58%
Chateauneuf le Rouge	2 210	2 233	0,56%	1,04%
Coudoux	3 582	3 617	0,91%	0,98%
Eguilles	7 737	7 809	1,97%	0,93%
Fuveau	9 687	9 811	2,48%	1,28%
Gardanne	20 240	20 313	5,14%	0,36%
Greasque	4 115	4 090	1,03%	-0,61%
Jouques	4 384	4 499	1,14%	2,62%
La Roque d'Anthéron	5 514	5 554	1,40%	0,73%
Lambesc	9 572	9 698	2,45%	1,32%
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 566	1,41%	1,37%
Le Tholonnet	2 383	2 442	0,62%	2,48%
Les Pennes Mirabeau	20 293	20 795	5,26%	2,47%
Meyrargues	3 819	3 796	0,96%	-0,60%
Meyreuil	5 363	5 447	1,38%	1,57%
Mimet	4 667	4 697	1,19%	0,64%
Pertuis	19 905	19 959	5,05%	0,27%
Peynier	3 245	3 373	0,85%	3,94%
Peyrolles en Provence	5 054	5 004	1,27%	-0,99%
Puylobier	2 014	1 959	0,50%	-2,73%
Rognes	4 804	4 900	1,24%	2,00%
Rousset	4 741	4 828	1,22%	1,84%
Saint Antonin	131	130	0,03%	-0,76%
Saint Cannat	5 520	5 782	1,46%	4,75%
Saint Estève Janson	364	386	0,10%	6,04%
Saint Marc Jaumegarde	1 200	1 235	0,31%	2,92%
Saint Paul lès Durance	957	907	0,23%	-5,22%
Simiane Collongue	5 572	5 623	1,42%	0,92%
Trets	10 908	11 070	2,80%	1,49%
Vauvenargues	1 063	1 052	0,27%	-1,03%
Venelles	8 580	8 532	2,16%	-0,56%
Ventabren	4 985	5 201	1,31%	4,33%
Vitrolles	34 924	34 668	8,77%	-0,73%
	392 612	395 523		0,74%

✕ LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1^{er} janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de territoire du Pays d'Aix, au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) déléguée par le conseil de la Métropole (délibération n°HN 088-13-200054807-20180621-2018-01-297-DE

Accusé de réception en préfecture
088-13-200054807-20180621-2018-01-297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

✂ LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU SPED

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1er janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).

Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la TEOM, des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières et des subventions institutionnelles.

Le taux de TEOM calculé et voté est maintenu au taux unique de 10,60% pour 34 communes du territoire. Pour les communes de Gardanne et Gréasque, un lissage sur 5 ans du taux de TEOM a été calculé et voté : il est de 8,68% pour l'année 2017 (Conseil de Métropole du 15/12/2017 délibération n° FAG 059-1339/16/CM).

✂ RÈGLEMENT DE COLLECTE DÉFINISSANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix, approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

En 2015, par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, le règlement de collecte a été mis à jour en prenant en compte les évolutions significatives du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du Plan départemental relatif à la prévention et gestion des déchets et le Programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèteries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document relatif au fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

✂ LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département Prévention et Gestion des Déchets, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé autour de trois directions :

• **La Direction Ressources et Développement :** La gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.

• **La Direction Opérationnelle des Collectes :** La collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.

• **La Direction Opérationnelle Traitement :** La gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

En 2017, 352 agents font partie du Département Prévention et Gestion des Déchets et sont répartis de la façon suivante :

Département Prévention et Gestion des Déchets :

- 1 cadre A
- 2 agents de catégorie C

Direction Ressources et Développement :

- 8 cadres A
- 8 cadres B
- 17 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle Collectes :

- 2 cadres A
- 5 cadres B
- 295 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle Traitement :

- 6 cadres A
- 2 cadres B
- 6 agents de catégorie C

	Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total		
Département Prévention et Gestion des Déchets	1		2	3	43	
Direction Ressources Développement	8	8	17	33		
Direction Opérationnelle des Collectes	1	1	5	7		
	Secteur Sud-Ouest		1	44	280	
	Secteur Sud-Est		1	34		
	Secteur Centre	1	1	156		158
	Secteur Nord		1	41		42
	Quai de Transfert (Aix)			15		15
Direction Opérationnelle Traitement	6	2	6 dont 2 agents de quai et déchéterie	14		
TOTAL GESTION DES DECHETS	17	15	320	352		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Le Département Prévention et Gestion des Déchets s'est engagé dans une démarche participative et de développement visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail. Cette action implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux du Département et du Territoire.

Les résultats ont été particulièrement satisfaisants pour l'année 2017, avec seulement 30 accidents déclarés contre 71 en 2011, soit une baisse de 32 % du nombre d'accidents entre 2016 et 2017 et de 58 % depuis 2011. Le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents a, quant à lui, décliné de près de 40 % entre 2016 et 2017.

Parmi les actions réalisées au cours de l'année, notons :

1- Des actions de management et d'organisation :

Poursuite de la sécurisation des plans de tournée, en organisant des suivis de collecte réguliers sur l'ensemble des pôles afin de corriger les mauvaises pratiques des agents et de relever les points susceptibles de présenter un danger: sur les 338 points recensés, 66 % ont été traités fin 2017. La numérisation des circuits de collecte, effectuée entre 2015 et 2016, est également un outil d'aide à la décision en matière de sécurité.

2- Des actions sur le matériel et les Équipements de Protection Individuels (EPI) :

- Poursuite des améliorations techniques de sécurité du parc roulant.
- Équipement des 4 pôles de proximité en éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.
- Nouveaux EPI : équipement du contrôleur d'exploitation de l'ISDnD de l'Arbois d'un détecteur 4 gaz, de masques anti-aérosols et anti-gaz et de vêtements anti-statiques pour ses interventions en zone ATEX (Atmosphère Explosive).

3- Des actions d'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites :

Pôle de La Parade : canalisation des eaux du toit et pose de casquettes pour protéger les bungalows de la pluie, reprise du goudron sur l'aire de réparation des véhicules, sécurisation des accès au quai de transfert.

Centre de transfert de Rousset : mise en place d'une barrière avec lecteur de badge sur la zone d'attente des BOM afin de limiter le flux de véhicules sur le quai.

Centre de transfert de Pertuis : nouveau plan de circulation avec marquage au sol, pose de panneaux de signalétique et de bordures de trottoir le long de la voie d'accès, pose d'un bungalow en haut du quai.

Déchèteries : pose de nouveaux bungalows sur les déchèteries à Puyricard, Vitrolles et Gardanne afin d'améliorer les conditions de travail des agents ; Équilles : reprise des têtes de quais en béton suite à l'affaissement de la colonne à huile, pose d'un tous les arbres situés au-dessus des armoires à DDS

Accusé de réception en préfecture
N° 2018-4807-20180321-2018-012-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

portail coulissant au quai à cartons pour faciliter et sécuriser le vidage de la collecte par la régie ; la Parade : requalification de tout le site ; Peyrolles : confection de garde-corps autour de la colonne à verre ; Les Pennes-Mirabeau : réparation du déshuileur à la suite de l'incendie ; Vitrolles : ajout d'un second déshuileur avant la sortie vers le bassin de rétention.

Site ISDnD de l'Arbois : intervention d'un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé pour superviser les travaux de rehausse du bassin B3 ; information aux chauffeurs sur les changements de plans de circulation et les risques spécifiques liés aux travaux ; organisation d'une réunion sécurité avec les représentants des apporteurs ; mise en place de 2 bungalows aux normes RT 2012 pour améliorer les conditions de travail du personnel du site et réaliser des économies d'énergie ; remplacement des barrières d'entrée et sortie par des barrières débrayables avec indicateur lumineux d'ouverture / fermeture ; création d'un poteau incendie supplémentaire et remise à niveau des autres.

4- Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques :

- Formations sécurité spécifiques des agents travaillant sur l'ISDnD de l'Arbois : habilitations électriques, risque ATEX, risques liés aux émanations de gaz sur le site.
- Formation des agents de déchèterie au tri des DDS.
- Formation continue des conducteurs et ripeurs : prévention et mise en sécurité, rappel des FCO en 2017, CACES, manipulation des extincteurs, premiers secours.
- Actions reconduites pour les saisonniers de la collecte : formation « prévention et mise en sécurité », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.

5- Des actions dans le domaine des ressources humaines et de la gestion du personnel :

- Plus de 200 plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement sont actifs et permettent de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites.
- Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque pôle.

POSE D'UN BUNGALOW
NEUF SUR LA DÉCHÈTERIE
DE L'AVON
À GARDANNE.



CASQUETTES DE PROTECTION
DES BUNGALOWS DE LA
PARADE À
AIX-EN-PROVENCE.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

La mesure des tonnages

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés : 137 982 tonnes, soit 349 kg/hab/an (INSEE).

- la collecte sélective et séparative : 21 319 tonnes, soit 54 kg/hab/an (INSEE).

• la collecte sélective représente 20 627 tonnes.

• la collecte séparative représente 671 tonnes de cartons et 20,1 tonnes de sapins.

- Autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 805 tonnes dont 8 131 tonnes non valorisées et 4 674 tonnes valorisées.

- Les déchèteries : 133 111 tonnes, 336,5 kg/hab/an (INSEE).

Sur les 305 217 tonnes de DMA collectées, 135 011 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 44,2% du tonnage total.**

Remarque : les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

Au total 305 217 tonnes de DMA sont prises en charge, soit 772 kg/hab/an (pop. INSEE).

Soit une baisse de 1,2% du tonnage par rapport à 2016.

Globalement cette année, ce ratio par habitant de DMA est en baisse de 1,8% par rapport à 2016 (en prenant en compte les autres apports traités).

Plus précisément :

• la quantité de déchets collectée en déchèterie baisse de 0,8% par rapport à 2016 soit 1077 tonnes de moins,

• la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle diminue de 0,7% par rapport à 2016, soit 927 tonnes en moins,

• la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en baisse de 2% soit 436 tonnes.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

+ 0,04% pour les emballages

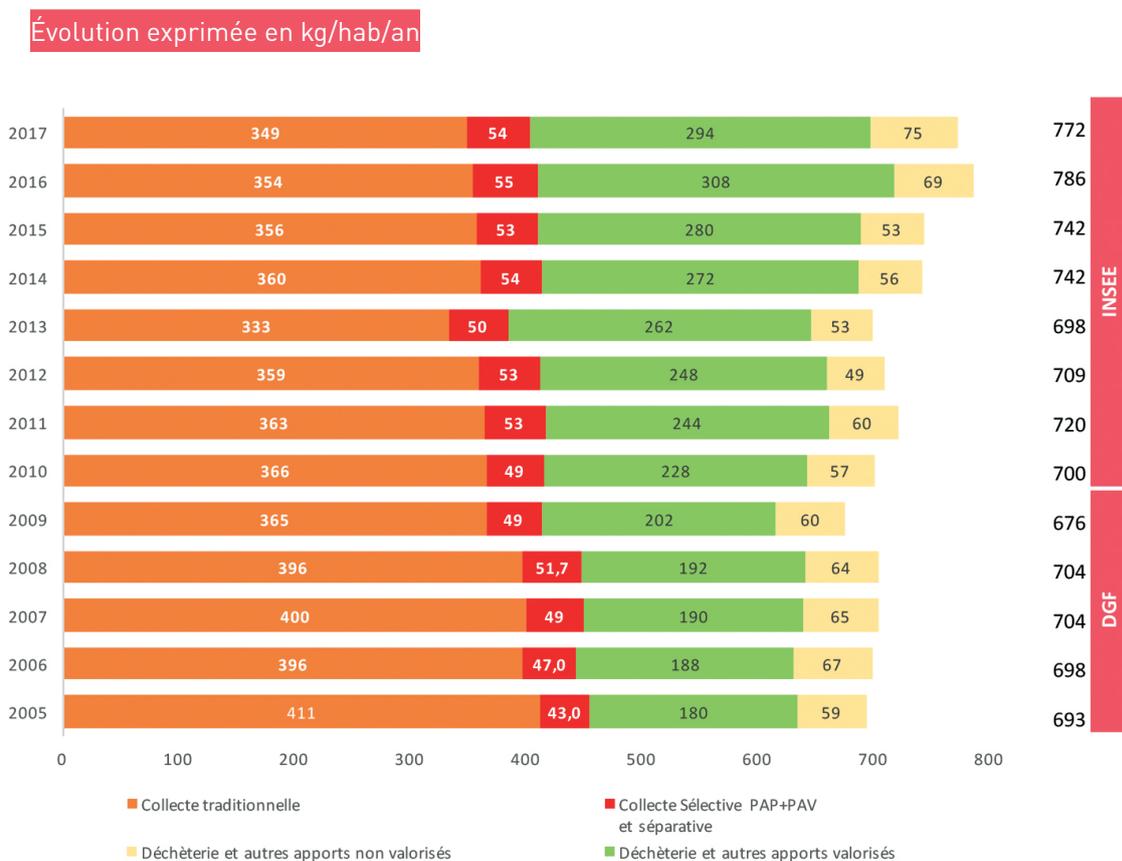
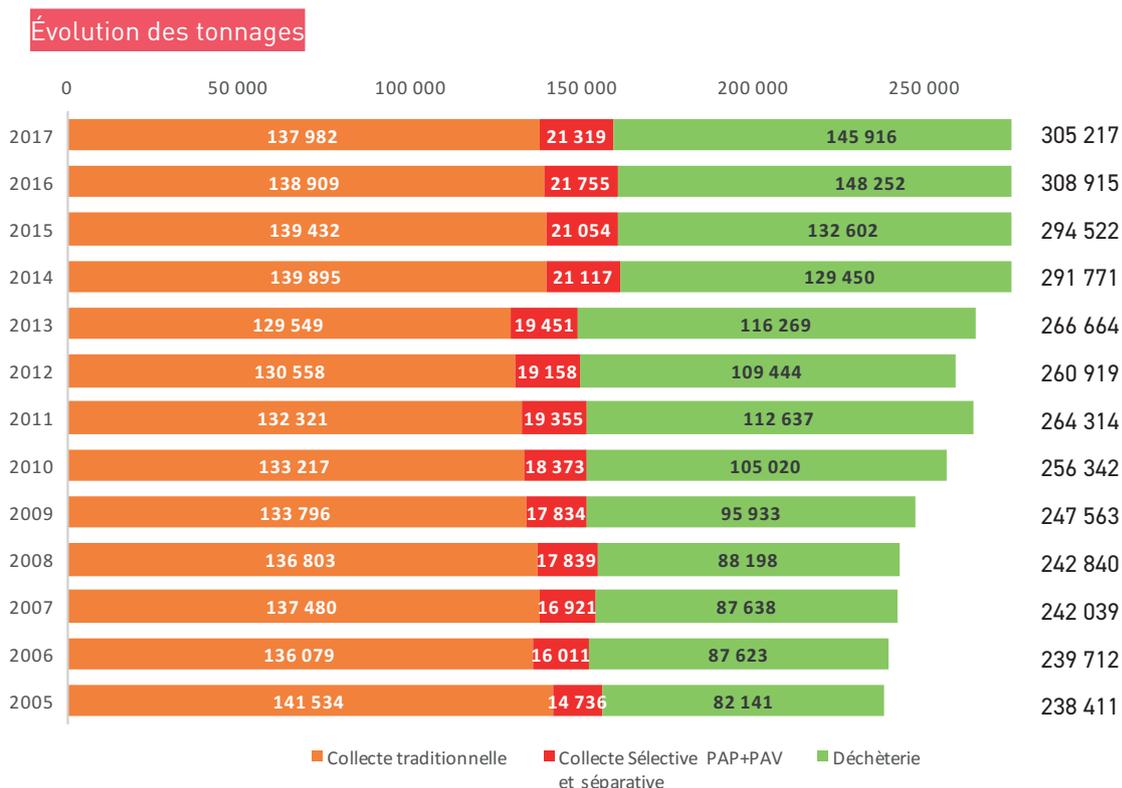
+ 2,18% pour les papiers/journaux/magazines

- 0,90% pour le verre

Sur un total de 20 627 tonnes collectées, 18 044 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant des refus de tri.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2017 exprimés en tonnes et en kg/hab/an



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2017

Communes	Population 2017 (INSEE 2014)	Tonnage col.trad.	Tonnage CS et séparative	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-En-Provence*	145 763	53 247	7 140	60 387		
Beaurecueil	588	181	43	224		
Bouc Bel Air	14 386	5 125	943	6 068		
Cabriès	9 810	3 258	580	3 838		
Chateauneuf le Rouge	2 233	672	201	873		
Coudoux	3 617	1 013	224	1 237		
Eguilles	7 809	2 475	451	2 926		
Fuveau	9 811	3 313	452	3 765		
Gardanne*	20 313	7 661	1 167	8 828		
Gréasque	4 090	1 614	199	1 813		
Jouques	4 499	1 222	244	1 466		
La Roque d'Anthéron	5 554	1 592	235	1 827		
Lambesc	9 698	2 794	538	3 332		
Le Puy Sainte Réparate	5 566	2 037	342	2 379		
Le Tholonet	2 442	605	179	784		
Les Pennes Mirabeau*	20 795	6 301	1 253	7 554		
Meyrargues	3 796	1 339	215	1 554		
Meyreuil	5 447	1 912	352	2 264		
Mimet	4 697	1 405	280	1 685		
Pertuis	19 959	8 072	1 084	9 156		
Peynier	3 373	1 485	175	1 660		
Peyrolles en Provence	5 004	1 426	257	1 683		
Puytoubier	1 959	573	92	665		
Rognes	4 900	1 463	268	1 731		
Rousset	4 828	1 802	290	2 092		
Saint Antonin	130	38	11	49		
Saint Cannat	5 782	1 616	350	1 966		
Saint Estève Janson	386	132	23	155		
Saint Marc Jaumegarde	1 235	306	115	421		
Saint Paul lès Durance	907	312	52	364		
Simiane Collongue	5 623	1 858	319	2 177		
Trets	11 070	3 645	508	4 153		
Vauvenargues	1 052	257	72	329		
Venelles	8 532	2 927	683	3 610		
Ventabren	5 201	1 471	385	1 856		TOTAL DMA
Vitrolles	34 668	12 834	1 595	14 429		
2017	395 523	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
2016	392 612	138 909	21 755	160 664	148 252	
2015		139 432	21 054	160 486	132 602	
2014		139 895	21 117	161 012	129 450	
2013		129 549	19 451	149 000	116 269	
2012		130 558	19 158	149 716	109 444	
2011		132 321	19 355	151 677	112 637	
2010		133 217	18 105	151 322	105 020	
2009		133 796	17 834	151 630	95 933	
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	
2006		136 079	16 011	152 090	87 623	

*Incluant collecte
séparative

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4.

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

/ Les matériaux suivants sont triés en déchèterie

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles, Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac et Rognac, BPA à Gardanne
		Cartons	COVED via BPA à Gardanne
		Métaux	EPUR à Gignac
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Textile	Provence TLC - Centre de tri à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/thermique	Mobilier	Eco Mobilier
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes les Vallons
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	Corepile
		Ampoules/Néons	Recylum
		DDS + bidons souillés	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par Ecodds

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Le tri de la collecte sélective et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SÉLECTIVE	Valorisation matière	Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le carton	Papeterie Emin Leydier (Drôme)
		Les flaconnages plastiques	Valorplast à Lyon (Rhône)
		Les plastiques de l'expérimentation	Paprec à St Herblain (Loire Atlantique) et envoyé chez Arterius en France pour les PET, chez Vielpa en Espagne et pour le PEHD en Italie. Pour les films plastiques différents essais en Europe
		L'aluminium	Régéal Affimet à Compiègne (Oise)
		L'acier	Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)
		Les briques alimentaires	Revipac par la Société Cartiera Lucchese (Italie)
		Les journaux, revues et magazines	Suivant le cours du marché Revipap envoyé chez Golbey en France ou Saica en Espagne

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO (anciennement Éco Emballages) dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2017, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé plus de 18 044 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 111 602 tonnes de déchets transitant par les déchèteries :

EXEMPLES DE PRODUITS RECYCLÉS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE GRÂCE AU TRI SUR LE TERRITOIRE EN 2017 :

	7 680 tonnes de verre ont été valorisées (équivalent à 17 100 000 bouteilles). Cela a permis de réaliser une économie de plus de 5 000 tonnes de sable et la production de l'équivalent de 16 400 000 nouvelles bouteilles de 75cl.
	64 tonnes de briques alimentaires (équivalent à 2 440 000 briques d'1 litre) triées. L'économie réalisée est de 125 tonnes de bois, et a permis la fabrication de l'équivalent de 423 500 rouleaux de papier toilette.
	3 245 tonnes de cartonnettes triées (équivalent à 45 100 000 boîtes de céréales), ont permis de réaliser une économie de 4 570 tonnes de bois et la production de l'équivalent de 53 560 000 boîtes d'œufs.
	Les bouteilles et flacons opaques en PEHD triés représentent 399 tonnes soit l'équivalent de 12 470 000 bouteilles d'1 litre. Le bénéfice environnemental est une économie de 200 tonnes de pétrole brut et de 610 tonnes d'émission de CO ₂ . De plus, 2 700 bancs publics ou 27 100 bacs de collecte peuvent être fabriqués.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



867 tonnes de plastique transparent ont été valorisées (24 780 000 bouteilles d'1,5 litre). L'économie réalisée est de 530 tonnes de pétrole brut et a permis la création de l'équivalent de 630 000 couettes.



379 tonnes d'acier (4 165 000 boîtes de conserve), triées ont permis de réaliser une économie de 725 tonnes de minerai de fer et l'équivalent de 672 tonnes de CO₂. En outre, cela peut permettre la fabrication de 543 voitures ou 465 600 boules de pétanque.



L'aluminium recyclé en 2017 représente 40 tonnes (2 630 000 canettes) et une économie de 96 tonnes de bauxite.

Ainsi 4 630 chaises peuvent être fabriquées ou encore 11 500 vélos.

5. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

✕ LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Décret du 10 juin 2015

Le décret du 10 juin 2015 oblige les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des déchets, les mesures prises, les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Le programme est soumis pour avis à une « Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme », puis adopté par l'organe délibérant.

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Dans le volet concernant la lutte contre les gaspillages alimentaires et la promotion de l'économie circulaire, la loi fixe l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 par rapport à 2010.

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires issus de la loi de transition énergétique, la Métropole a mis en place par délibération du Conseil de Territoire du 12 octobre 2017 le schéma métropolitain de gestion des déchets décliné dans chaque Territoire.

Dans ce cadre, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets. Les actions mises en place durant le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2010 - 2015 continuent à être développées et sont intégrées dans le PLPDMA.

Ce Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration à l'échelon métropolitain.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

✕ LES AXES DE PRÉVENTION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de son schéma métropolitain de gestion des déchets, le Territoire du Pays d'Aix interviendra sur 4 niveaux :

Axe 1 – Établir un niveau de service aux professionnels coordonné sur l'ensemble des Territoires avec la mise en place de la redevance spéciale. Cela aura pour effet de réduire les tonnages pris en charge par la collectivité.

Axe 2 – Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets, en particulier par l'offre de solutions de compostage de proximité, individuel ou collectif.

Axe 3 – Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, en particulier en créant un maillage de solutions dans nos Territoires.

Axe 4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

✕ LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

Axe 1 - Établir un niveau de service aux professionnels

L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source

L'année 2017 a été une année de transition et de préparation pour :

- le lancement d'un programme d'actions pour l'évolution des pratiques en matière de gestion des déchets professionnels (délibération du 12 octobre 2017 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix),
- l'établissement d'une base de données permettant une meilleure connaissance des professionnels impactés par le programme d'actions,
- la recherche de subventionnement par le montage de dossiers dans le cadre de réponses à des appels à projet régionaux (Filidéchets) et européen (Programme Life).

Axe 2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

Développement du compostage individuel



Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets. L'objectif est de distribuer 1500 composteurs par an et d'équiper à terme 30% des foyers individuels. Actuellement, 22,3% des foyers individuels s'adonnent à cette pratique.

À ce jour, ce sont 21 000 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 1677 en 2017.

De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse par mail ou par téléphone à 138 personnes et parmi eux, 12 foyers ont bénéficié d'une visite à domicile pour les cas les plus complexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Communes	Hypothèse desserte de 30 % des foyers individuels	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	BILAN	Composteurs restant à distribuer
GARDANNE	1 410								21	88	52	62	223	1 187 soit 84 %
GREASQUE*	420								49	35	13	16	113	307 soit 73 %
VITROLLES	1 840		29	139	30	478	44	19	40	37	45	41	902	938 soit 51 %
PERTUIS**	1 650	204		106	88	226	131	48	72	67	46	67	1 055	595 soit 36 %
AIX-EN-PROVENCE	5 000		476	227	239	138	452	222	314	611	464	334	3 477	1 523 soit 30 %
LES PENNES MIRABEAU	2 000		348	153	99	514	79	55	46	56	67	59	1 476	524 soit 26 %
SAINT PAUL LEZ DURANCE	90		32		16		6	3	2	2	0	7	68	22 soit 24 %
SAINT ANTONIN SUR BAYON	30			18	2		0	0	0	0	2	1	23	7 soit 23 %
TRETS	1 020			171	54	124	72	18	201	60	44	59	803	217 soit 21 %
LE THOLONET	250		54				53	4	34	16	18	18	197	53 soit 21 %
MEYREUIL	550		197	27	21	44	6	26	22	30	45	25	443	107 soit 19 %
PEYROLLES EN PROVENCE	430		93		41	75	17	14	20	22	27	41	350	80 soit 19 %
LA ROQUE D'ANTHERON	460		190		62	16	30	4	15	14	11	36	378	82 soit 18 %
VENTABREN	580		208		84	11	30	15	20	58	27	31	484	96 soit 17 %
PEYNIER	350		119		12	4	22	15	24	68	13	16	293	57 soit 16 %
SAINT CANNAT	580			147	89	17	39	15	39	54	35	51	486	94 soit 16 %
PUYLOUBIER	210			43	18	23	9	7	11	22	34	14	181	29 soit 14 %
CABRIES	1 000		7	316	198	57	19	45	38	74	52	60	866	134 soit 13 %
SIMIANE COLLONGUE	540			223	61	28	30	24	21	23	30	31	471	69 soit 13 %
VENELLES	820		151	131	108	82	17	24	35	90	35	52	725	95 soit 12 %
VAUVENARGUES	120		63				1	6	7	20	4	8	109	11 soit 9 %
MEYRARGUES	350			167	60	5	9	10	8	18	16	37	330	20 soit 6 %
FUVEAU	960		395		132	44	45	27	61	92	66	54	916	44 soit 5 %
LE PUY SAINTE REPARADE	510			115	53	207	19	11	20	25	18	22	490	20 soit 4 %
BOUC BEL AIR	1 370		468	360	50	83	58	35	60	81	71	71	1 337	33 soit 2 %
ROGNES	550		193		150	2	69	17	21	42	25	30	549	1 soit 0 %
ROUSSET	400		67	15	7	101	51	16	80	21	20	22	400	0
MIMET	480		75		37	258	18	11	18	24	29	11	481	0
COUDOUX	370		148	46	39	26	35	19	3	20	7	31	374	0
JOUQUES	510			117	33	194	23	19	25	39	25	41	516	0
LAMBESC	910			417	125	11	18	19	56	57	32	205	940	0
BEAURECUEIL	60		25		14	3	5	0	4	3	5	3	62	0
CHATEAUNEUF LE ROUGE	210			47	69	26	18	5	6	22	19	18	230	0
EQUILLES	780		284	41	123	242	37	17	43	35	26	92	940	0
SAINT ESTEVE JANSON	50		37		1		10	5	6	5	3	1	68	0
SAINT MARC JAUMEGARDE	140		120	9		1	14	25	23	11	7	10	220	0
TOTAL	27 000	204	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	1 942	1 433	1 677	20 976	

*La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

**Pertuis était une opération-pilote en 2006.

■ La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

Le lombricompostage individuel



Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2017, 271 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et plus de 1000 familles depuis le début de l'opération.

De plus, en 2017, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 91 personnes (dont 47 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
AIX-EN-PROVENCE	69	68	118	143	140	538
BEAURECUEIL						
BOUC BEL AIR	2	6	4	6	2	20
CABRIES	1	4	8	4	7	24
CHATEAUNEUF LE ROUGE		1	1	2		4
COUDOUX	1		1	5	4	11
EGUILLES	1	5	6	4	7	23
FUVEAU	4	4	12	15	7	42
GARDANNE		5	14	8	11	38
GREASQUE		2	3	2	8	15
JOUQUES			4	5	7	16
LAMBESC	4	3	3	4	8	22
LA ROQUE D'ANTHERON		1	2	1	1	5
LE PUY SAINTE REPARADE	1	1	2	1		5
LE THOLONET	1	4	3			8
LES PENNES MIRABEAU	1	4	12	5	5	27
MEYRARGUES			2	2	5	9
MEYREUIL	1		4	5	3	13
MIMET		1	2	2	2	7
PERTUIS	3	5	14	12	12	46
PEYNIER			4	1	3	8
PEYROLLES EN PROVENCE	1	2	3		4	10
PUYLOUBIER		1	4	5	1	11
ROGNES	1	2	4	4	2	13
ROUSSET	1	4	2	3	4	14
SAINT ANTONIN SUR BAYON						
SAINT CANNAT		3	6	3	3	15
SAINT ESTEVE JANSON		2	2			4
SAINT MARC JAUMEGARDE			1		1	2
SAINT PAUL LEZ DURANCE	1		1	1		3
SIMIANE COLLONGUE		1	1	2	2	6
TRETS	4	19	9	4	6	42
VAUVENARGUES	1				1	2
VENELLES	1	3	5		4	13
VENTABREN	5		3	2	2	12
VITROLLES	1	7	11	10	9	38
ECOLES	3	1	6	1		11
Total	108	159	277	262	271	1077

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe. L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles.

En 2017, 9 nouvelles écoles ont été équipées avec ces dispositifs. Un accompagnement de l'ensemble des sites a été réalisé, soit 30 interventions.

En 2017, ce sont 45 écoles qui bénéficient d'un dispositif pédagogique : 32 sont équipées de composteurs pédagogiques, 5 de lombricomposteurs pédagogiques et 8 avec les 2 dispositifs.

Le compostage collectif



Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ». Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur pour la formation des référents.

La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

En 2017, ce sont 11 nouvelles résidences qui ont été équipées, 3 sessions de formation

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

des référents ont été organisées avec 29 personnes. Un temps plus important a été consacré au suivi et à la vérification du fonctionnement des sites installés, soit 99 interventions en interne et 24 par les foyers ruraux. En effet, l'accompagnement pour le développement et le suivi du compostage collectif est effectué en partie depuis juillet 2017 par la Fédération départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un marché de prestations.

Enfin, il a été constaté l'arrêt de certains sites au cours de l'année.

Deux animations « café-compost » ont été réalisées pendant la semaine du compostage du 18 au 26 novembre dans les résidences Balcon d'Entremont et Parc de la Duranne. Elles ont permis de sensibiliser une vingtaine de personnes à la création d'un potager en lasagnes et de rappeler les consignes de compostage.

En 2017, 46 sites collectifs sont opérationnels sur le territoire : 34 résidences, 3 quartiers, 3 administrations, 2 cimetières et 4 jardins collectifs pédagogiques.

Le compostage ou lombricompostage dans la restauration collective

Deux types de dispositifs techniques ont été installés dans les cantines scolaires des communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de valoriser les biodéchets issus de la préparation des repas en cuisine et des déchets alimentaires non consommés par les élèves. Les agents de la collectivité sont chargés de vérifier le bon fonctionnement de ces équipements et d'accompagner le personnel des cantines.

L'année a été consacrée au suivi des équipements dans les cantines, soit 19 interventions.

En 2017, 7 cantines ou autres sites (pépinière, ITEP...) fonctionnent : 2 avec un lombricomposteur collectif et 5 avec des composteurs collectifs.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

L'association Unis-Cité a engagé un projet sur le gaspillage alimentaire en formant 10 volontaires en Service Civique. Une campagne de pesées et d'animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire a été effectuée par ces agents durant la pause méridienne sur les cantines de 19 écoles des communes de Trets, Gardanne, Aix-en-Provence, Le Tholonet, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Peyrolles-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gréasque, Fuveau, Simiane-Collongue et Rousset.

Axe 3 - Développer le réemploi

Ressourceries

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, le Territoire a signé en 2017 des conventions avec 4 structures de réemploi multi-flux :

- Emmaüs à Cabriès,
- Evolio à Gardanne et mise en place d'un caisson sur la déchèterie de Gardanne,
- Histoire sans fin à Venelles, installation de caissons sur les déchèteries de Peyrolles-en-Provence, Aix-en-Provence, espace réemploi sur Venelles et local spécifique sur la déchèterie des Pennes-Mirabeau.
- Elan à Jouques

Ce sont 1 853 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2017, dont 1 118 tonnes réemployées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projets

Cf p. 52 du présent rapport

Axe 4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

Label « commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le CPIE du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque et Cabriès. En 2017, le CPIE a accompagné les 122 commerces engagés, assuré la mise en réseau des commerçants entre eux et organisé un événement sur Venelles, Cabriès et Rousset.

De plus, 2 500 cabas réutilisables ont été remis aux commerçants dans le contexte réglementaire de l'interdiction des sacs de caisse à usage unique depuis le 1^{er} juillet 2016.

Plusieurs rencontres inter-commerçants ont été organisées, notamment la visite de l'ISDnD en avril 2017.

L'opération « Stop pub »

Plus de 14 900 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier. Ce sont plus de 137 000 autocollants qui ont été diffusés depuis le lancement de l'opération en 2007.

Pour mémoire, une étude menée par la Poste en 2015, indiquait que le taux d'apposition de l'autocollant sur les boîtes aux lettres était de 11 % sur le Territoire, soit 7 872 boîtes aux lettres.

Communes	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	BILAN
AIX-EN-PROVENCE	10 800	3 794	3 245	4 617	10 014	3 446	4 249	40 165
BEAURECUEIL	48	150		200	256	200	204	1 058
BOUC BEL AIR	888	981	1 686	711	712	160	412	5 550
CABRIES	576	150	450	774	495	321	608	3 374
CHATEAUNEUF LE ROUGE	144	300	300	200	206	200	204	1 554
COUDOUX	216	300	600	300	609	100	251	2 376
EGUILLES	504	450	600	306	24	103	409	2 396
FUVEAU	552	300		203	612	523	703	2 893
GARDANNE				300	57	218	207	782
GREASQUE				500	609	303	202	1 614
JOUQUES	240	300	750	459	606	806	252	3 413
LA ROQUE D'ANTHERON	312	683	710	1 070	6	1 000	450	4 231
LAMBESC	552	300	750	280	12	378	653	2 925
LE PUY SAINTE REPARADE	336	300	300	350	209	600	303	2 398
LE THOLONET	168	711	218	1 498	3	103	200	2 901
LES PENNES MIRABEAU	1 368	300	1 186	250	6	318	415	3 843
MEYRARGUES	240	300	300	300	212	400	455	2 207
MEYREUIL	312	300	750	500	409	398	203	2 872
MIMET	288	150	150	300	12	6	203	1 109
PERTUIS	1 296	2 085	642	1 112	575	859	411	6 980
PEYNIER	192	300	150	350	209		204	1 405
PEYROLLES EN PROVENCE	288	300	391	200	12	224	352	1 767
PUYLOUBIER	96	150	300	400	203	103	200	1 452
ROGNES	312	300	300	400	21	200	250	1 783
ROUSSET	264	1 084	357	631	450	540	301	3 627
SAINT ANTONIN SUR BAYON	24	150	150	200		100	200	824
SAINT CANNAT	336	300	450	253	221	306	253	2 119
SAINT ESTEVE JANSON	24	150	300	250		100	200	1 024
SAINT MARC JAUMEGARDE	72	150	150	200	200		201	973
SAINT PAUL LEZ DURANCE	48	150	150	200	203	200	250	1 201
SIMIANE COLLONGUE	384	150	150	303	21	206	204	1 418
TRETS	672	1 040	540	5 189	9	403	203	8 056
VAUVENARGUES	48	150	300	350	553		400	1 801
VENELLES	552	300		203	424	403	252	2 134
VENTABREN	336	300	750	200	612	115	257	2 570
VITROLLES	2 664	2 872	2 425	1 441	209	503		
TOTAL	25 152	19 700	19 500	25 000	18 991	13 845	211	10 325

Accusé de réception en préfecture
013-2-00054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La sensibilisation des scolaires : renouvellement du contenu des programmes



Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants.

Ce programme se compose d'une information générale d'une demi-journée, d'animations de plusieurs demi-journées en classe, de supports pédagogiques, de visites de jardins pédagogiques et de visites de l'ISDnD de l'Arbois. Cette prestation est réalisée par le CPIE du Pays d'Aix.

Sur l'année scolaire 2016-2017, ce sont 2361 élèves qui en ont bénéficié :

101 classes pour la sensibilisation générale, 14 classes pour l'approfondissement du module « gestion des déchets », 27 classes ont visité l'ISDnD de l'Arbois, 20 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 44 classes ont visité un jardin pédagogique.

Pour l'année scolaire 2016/2017, ce sont 308 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Exemplarité en interne de la collectivité



Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix engage des actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivité.

En 2017, plusieurs actions ont été menées :

- la collecte des textiles en interne a permis de récupérer 448 kg,
- 40 kg de piles collectés, cela représente 13 kg de zinc et 9 kg d'alliage à base de fer et de nickel récupérés,
- 408 agents de la collectivité sensibilisés à la suppression des sacs plastiques par la distribution de cabas en toile de jute et de documents d'informations.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets :

- un plan d'action pour les déchets verts des particuliers (délibération n°2015-B162 du Bureau Communautaire du 9 avril 2015) a été lancé suite à l'interdiction de brûlage. Parmi les actions principales, le Territoire du Pays d'Aix a décidé la mise en place de plateformes de dépotage au sol au sein des déchèteries (cf p. 61 et 62) et une subvention à l'association Aix Multi Services (AMS) pour son action de broyage des végétaux chez les particuliers,
- une subvention aux Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage, notamment sur la plateforme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries (cf p. 24).

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

6.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

✕ LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2017 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flacons Verre, des Papiers Journaux-Revues-Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flacons plastique) et du recyclable en mélange Biflux (EMR et Papiers JRM). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des emballages ménagers recyclables et des papiers journaux-revues-magazines,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total en 2017, 16 nouveaux dispositifs enterrés ont été installés sur le Pays d'Aix, 25 ont été réhabilités et 13 supprimés.

Pour les ordures ménagères :

- **2 dispositifs escamotables** sur 1 commune (Meyrargues).

Remarque: suppression de 3 colonnes semi-enterrées existantes (Mimet, Vitrolles et Éguilles).

Pour les recyclables :

- **13 colonnes enterrées** sur 5 communes (Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Le Tholonet, Mimet et Pertuis).
- **1 colonne semi-enterrée** sur 1 commune (Vitrolles)

Remarque : suppression de 6 colonnes semi-enterrées sur 4 communes (Mimet, Éguilles, Les Pennes-Mirabeau et Aix-Luynes) et suppression de 4 colonnes enterrées sur 2 communes (Gardanne et Aix-Luynes).

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte,
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'ina-déquate vis-à-vis du mode de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 741 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire. Soit 33 % du parc communautaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

		Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères		28	11	160	26	69	12	257	32
Collecte Sélective	EMR	37	17	74	22			111	
	JRM	35	20	72	21			107	
	BIFLUX	8	3	59	15			67	
	VERRE	46	19	149	28			195	
	Total	126	20	354	28	4	1	484	36
TOTAL		154	20	514	28	73	12	741	36

*4 systèmes escamotables disposent de bacs de tri



Pour mémoire, des colonnes semi-enterrées ont été supprimées ou remplacées par des colonnes enterrées dans le cadre des opérations de réhabilitation des PAV.

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2017, 2262 colonnes sont implantées sur 1074 PAV du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 368 habitants (population INSEE).

En 2017, poursuite de l'optimisation des colonnes de verre aux travers du basculement du mode Triflux en mode Biflux. À cette occasion, 52 colonnes verre supplémentaires ont été installées sur certains quartiers d'Aix-en-Provence (cf. p. 40 du présent rapport).



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le territoire communautaire

Communes	Population 2017 (INSEE 2014)	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes OM	Un PAV pour X habitants (INSEE)**
Saint Paul lès Durance	907	11	11	11		5	82
Vauvenargues	1052	6			6	9	117
Saint Antonin	130	1	1	1			130
Beaurecueil	588	4	4	4		1	147
Puylobier	1959	12	7	8			163
Meyrargues	3796	23	10	10	1	6	165
Peynier	3373	13	5	7	7	20	169
Le Puy Sainte Réparate	5566	32	9	9		5	174
Saint Estève Janson	386	2	2	2		2	193
Chateauneuf le Rouge	2233	11	3	2		4	203
Saint Cannat	5782	24	10	11			241
Saint Marc Jaumegarde	1235	5					247
Peyrolles en Provence	5004	20	6	7	2	3	250
La Roque d'Anthéron	5554	22	9	10	1	3	252
Rognes	4900	19	8	11		2	258
Rousset	4828	18	12	13		7	268
Jouques	4499	16	11	13		3	281
Mimet	4697	16	7	7		3	294
Coudoux	3617	12	3	4		1	301
Meyreuil	5447	18	5	6	1	1	303
Trets	11070	34	8	10	6	19	326
Gardanne	20313	61	30	30			333
Fuveau	9811	29	13	13		7	338
Gréasque	4090	10	9	12			341
Vitrolles	34668	100			60	22	347
Le Tholonet	2442	7	2	2	1		349
Bouc Bel Air	14386	41	8	8	2	5	351
Venelles	8532	23	7	7		5	371
Les Pennes Mirabeau	20795	56	19	21	1	3	371
Ventabren	5201	14	6	6	2	4	372
Pertuis	19959	52	25	31	2	17	384
Lambesc	9698	25	12	14	3	6	388
Cabriès - Calas	9810	23	8	8	2		427
Simiane Collongue	5623	13	4	5			433
Eguilles	7809	16	5	7		1	488
Aix-En-Provence	145763	285	146	150	14	28	511
TOTAUX	395 523	1074	425	460	111	192	368

Les dispositifs d'ordures ménagères regroupent des systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens

* BIFLUX : cf. définition p. 30

** pour 1074 PAV sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 23 400 bacs individuels et 10 100 bacs collectifs, pour le tri 13 700 bacs individuels et 2 800 bacs collectifs.

En 2017, 11 538 contenants ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 4 518 bacs individuels et 3 775 bacs collectifs, et en tri 2 080 récipients individuels et 1 165 bacs collectifs.

Contenant collecte sélective en mode Biflux

Le principe consiste à collecter au porte-à-porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode Biflux est retenu pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les JRM (journaux, revues, magazines et papiers),
- pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Pour rappel, concernant les contenants collecte sélective en mode Triflux, ce mode a été remplacé au fur et à mesure par le mode Biflux. Depuis juillet 2017, il n'y a plus de mode Triflux au porte-à-porte sur le territoire.

Recyclage bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, de tri et de l'opération Biflux, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité. En 2017, ce sont 85 tonnes de plastique recyclé qui rentrent pour 20% dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisée en déchèterie.

Les sacs et matériels de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2017, 7 800 sacs ont été distribués (EMR et Verre confondus) par les pôles de proximité, pour les logettes et différentes manifestations.

Dans le cadre de l'opération de changement de mode de collecte du Triflux au Biflux, 3 500 sacs ont été distribués pour les foyers desservis en porte-à-porte, avec le verre en apport volontaire et 33 500 sacs pour les foyers desservis en points de regroupements et PAV.

De plus, 5 000 sacs en toile de jute réutilisables ont été remis lors de marchés, de manifestations et auprès des commerces engagés.

✕ LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les services

Le Territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : secteur sud-ouest, secteur sud-est, secteur nord et secteur centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 235 047 des habitants (pop. INSEE) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Service de collecte des ordures ménagères et encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CT2 sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 sur RDV 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + Centre	ISDND de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique Point de Regroupement C2 - Individuel C3	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire VEOLIA	C6 - centre ville C4 - extérieur	CET Malespine	VEOLIA 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre ville C3 - Habitat vertical C2 - Reste de la commune	CET Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement centre C2- points de regroupement	CET Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Jouques	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT Aix La Parade	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeaux	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CT2 sur RDV
Meyrargues	Régie	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire VEOLIA	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	VEOLIA 2 fois par mois sur RDV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Peynier	Prestataire VEOLIA	C6 - centre village C3 - extérieurs	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles en Provence	Régie	C6 - centre ancien C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village C3 - extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	Régie CT2 sur RDV 1 fois par mois
Rognes	Prestataire SILIM	C6 centre C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT Aix La Parade	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
		C2	CT de Pertuis	
Saint Paul Lez Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
	Régie	C3	CT Pertuis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 - lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CT2 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - centre village C2 - Individuel	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDND de Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire NCI	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	NCI 1 à 2 demi journée par semaine sur RDV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de téltransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

Les indicateurs techniques

En 2017, le résultat des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant est le suivant :

Communes	Ratio kg/hab/an (Population DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404
Gréasque					376	370	388	395
Gardanne					367	366	380	377
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370
Le Puy Sainte Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366
Aix-En-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365
Bouc Bel Air	278	327	342	342	370	346	354	356
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351
Saint Paul lès Durance	400	417	428	294	281	279	324	345
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343
Saint Estève Janson	352	370	405	382	372	374	371	341
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338
Cabriès - Calas	404	399	392	382	353	347	341	332
Simiane Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329
Eguilles	295	272	266	279	288	286	287	317
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307
Les Pennes Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303
Chateauneuf le Rouge	302	289		302	299	293	284	301
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292
Saint Antonin	607	349	342	345	329	290	317	292
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288
La Roque d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287
Peyrolles en Provence	347	325	304	310	311	299	306	285
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280
Saint Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248
Saint Marc Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245
kg/habitant (population réactualisée)	361	358	354	351	354	350	354	349

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Communes	Population 2017 (INSEE 2014)	Tonnages							
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saint Antonin	130	99	57	57	55	49	44	42	38
Saint Estève Janson	386	126	131	148	141	140	141	135	132
Beaurecueil	588	222	241	237	232	201	179	177	181
Vauvenargues	1 052	218	263	250	257	239	245	258	257
Saint Marc Jaumegarde	1 235	291	301	346	338	331	335	319	306
Saint Paul lès Durance	907	417	439	450	311	298	296	310	312
Puylobier	1 959	466	670	686	639	581	598	595	573
Le Tholonet	2 442	694	593	681	666	652	671	638	605
Chateauneuf le Rouge	2 233	651	625	646	661	660	645	629	672
Coudoux	3 617	1 282	1 065	978	954	940	994	999	1 013
Jouques	4 499	1 102	1 109	1 162	1 084	1 096	1 122	1 200	1 222
Meyrargues	3 796	1 072	1 200	1 309	1 368	1 347	1 325	1 288	1 339
Mimet	4 697	1 430	1 412	1 392	1 378	1 474	1 507	1 477	1 405
Peyrolles en Provence	5 004	1 532	1 501	1 458	1 501	1 518	1 459	1 546	1 426
Rognes	4 900	1 553	1 562	1 444	1 516	1 529	1 561	1 499	1 463
Ventabren	5 201	1 328	1 426	1 376	1 396	1 399	1 540	1 427	1 471
Peynier	3 373	1 169	1 473	1 186	1 177	1 294	1 528	1 421	1 485
La Roque d'Anthéron	5 554	1 623	1 729	1 666	1 724	1 721	1 835	1 692	1 592
Gréasque	4 090					1 573	1 548	1 595	1 614
Saint Cannat	5 782	1 765	1 786	1 827	1 732	1 743	1 662	1 677	1 616
Rousset	4 828	1 582	1 748	1 775	1 735	1 751	1 824	1 829	1 802
Simiane Collongue	5 623	2 059	1 740	1 538	1 670	1 679	1 821	1 821	1 858
Meyreuil	5 447	1 855	1 789	1 855	1 955	2 002	1 981	2 025	1 912
Le Puy Sainte Réparate	5 566	2 116	1 952	1 925	1 851	1 926	1 884	1 913	2 037
Eguilles	7 809	2 314	2 145	2 099	2 195	2 230	2 222	2 219	2 475
Lambesc	9 698	2 813	2 956	3 024	2 905	2 979	2 885	2 909	2 794
Venelles	8 532	2 908	2 944	2 981	3 020	3 078	3 070	3 016	2 927
Cabriès - Calas	9 810	3 474	3 392	3 286	3 402	3 319	3 258	3 256	3 258
Fuveau	9 811	3 157	3 078	3 372	3 321	3 361	3 183	3 420	3 313
Trets	11 070	4 296	3 697	3 658	3 665	3 825	3 707	3 718	3 645
Bouc Bel Air	14 386	3 874	4 510	4 746	4 824	5 296	4 947	5 057	5 125
Les Pennes Mirabeau	20 795	6 119	6 269	6 151	6 057	6 191	6 361	6 249	6 301
Gardanne	20 313					7 734	7 699	7 689	7 661
Pertuis	19 959	7 765	8 376	8 294	7 944	8 006	8 097	7 935	8 072
Vitrolles	34 668	14 680	13 837	13 673	13 222	13 178	12 780	12 989	12 834
Aix-En-Provence	145 763	57 163	56 305	54 885	54 652	54 556	54 480	53 941	53 247
Total	395 523	133217	132321	130558	129 549	139 895	139 432	138 909	137 982

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes (source ADEME). Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 108 040 tonnes sur le Territoire soit 273 kg/hab (INSEE).

Pour information, en 2017, le service de collecte d'ordures ménagères en colonnes d'apport volontaire représente 4 676 tonnes dont 76 % vidées à l'Arbois et 24 % transitant par les quais de transfert de la Parade, Pertuis et Rousset.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Commune	Service au porte à porte			Service en apport volontaire	
	Type de collecte	Fréquence	Régie/ Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants INSEE
AIX Cuques	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	595	511
AIX Fenouillères	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Granettes	BIFLUX	C1 (Mardi)			
AIX Les Milles-Durance	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
AIX Luynes-Malouesses	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Pey Blanc	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pignonnet-Beauvalle	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Plateau Puyricard	BIFLUX	C1 (Samedi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Bas	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Haut	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Puyricard Village	BIFLUX	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
AIX Rocher du Dragon	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Saint Donat-Les Couestes	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Saint Eutrope	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Val Saint André	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
BOUC BEL AIR	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA		
CABRIES CALAS	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	41	427
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	16	203
COUDOUX	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	19	301
EQUILLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	28	488
FUVEAU	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	VEOLIA	55	338
GARDANNE	BIFLUX	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	121	333
JOUQUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	40	281
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	42	252
LAMBESC	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	54	388
LE PUY SAINTE REPARADE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	50	174
LE THOLONET	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	12	349
LES PENNES MIRABEAU	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	97	371
MEYRARGUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	Régie	44	165
MEYREUIL	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	VEOLIA	30	303
MIMET	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	294
PERTUIS	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	110	384
PEYROLLES EN PROVENCE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	35	250
ROGNES	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	38	258
ROUSSET	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	43	268
SIMIANE COLLONGUE	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	22	433
SAINT CANNAT	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	45	241
SAINT MARC JAUMEGARDE	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	5	247
TRETS	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	58	326
VENELLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	37	371
VENTABREN	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	372
VITROLLES	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	NCI	160	347
BEAURECUEIL				12	147
GREASQUE				31	341
PEYNIER				32	169
PUYLOUBIER				27	163
SAINT ANTONIN SUR BAYON				3	130
SAINT ESTEVE JANSON				6	193
SAINT PAUL LES DURANCE				33	82
VAUVENARGUES				12	117
					368

Le service en apport volontaire est réalisé par SITA pour le papier et les JRM, et par SILIM pour les EMR et Biflux.

La collecte des points d'apport volontaire

Les flux concernés sont :

- Verre,
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (JRM),
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR),
- Mélange des emballages et journaux-revues-magazines, (BIFLUX).

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue de ce type de collecte.

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de réimpression : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



/ Les prestations sont toutes gérées par des contrats et ont été réalisées en 2017 de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	Centre de tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV JRM	Journaux, revues, magazines et papiers	SITA	Centre de tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV EMR	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV BIFLUX	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Journaux, revues, magazines et papiers	SILIM	Centre de tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Historique de la montée en puissance du parc de colonnes pour la collecte sélective en apport volontaire

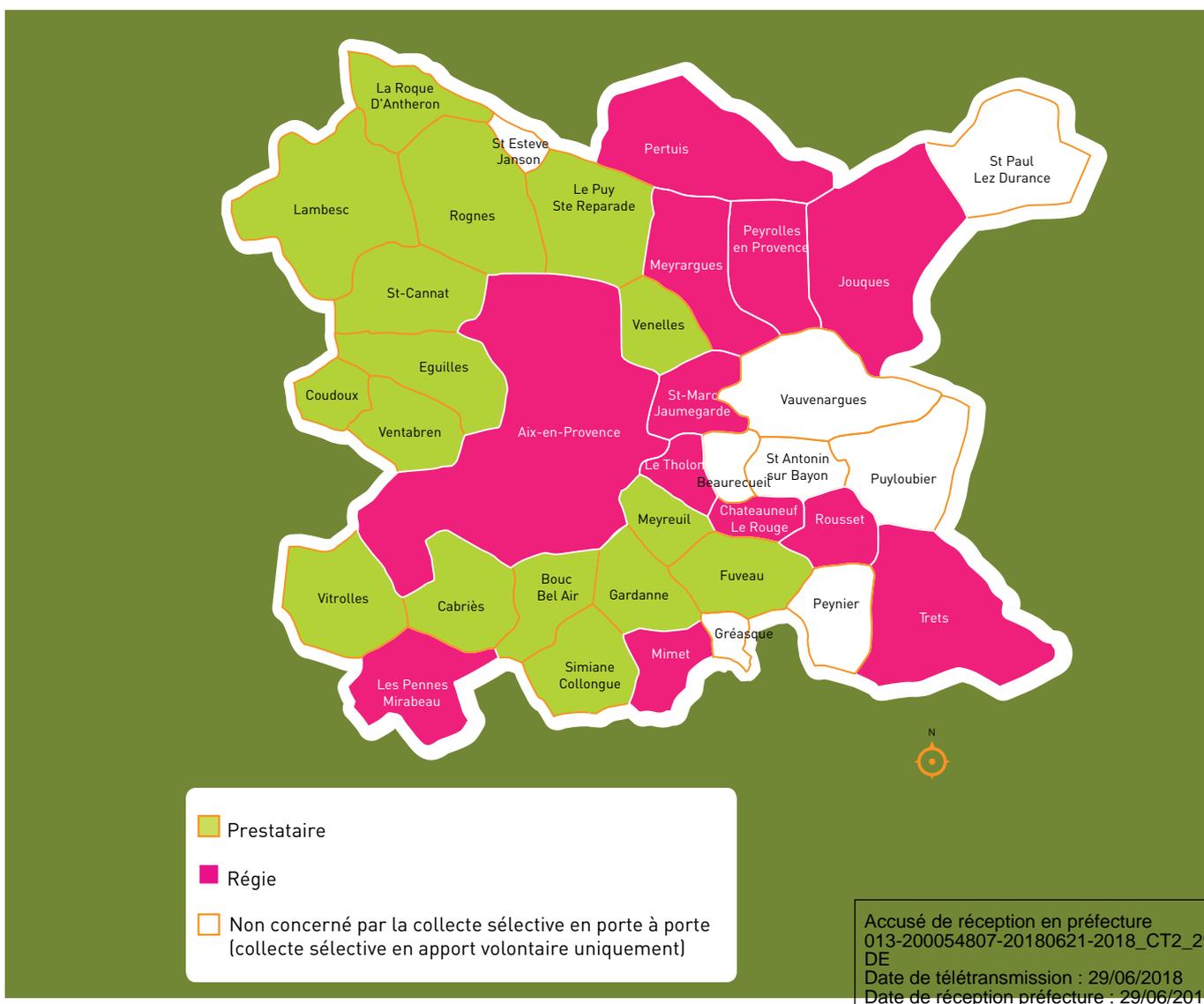
Année	VERRE	PAPIER / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2001	399	324	173	896
2002	442	309	199	950
2003	446	377	247	1070
2004	416	359	273	1048
2005	403	371	320	1094
2006	421	394	373	1188
2007	460	410	399	1269
2008	495	412	415	1322
2009	602	414	420	1436
2010	729	451	510	1690
2011	753	426	527	1706
2012	770	413	524	1707
2013	797	406	533	1736
2014	904	444	581	1929
2015	939	434	577	1950
2016	104	430	577	2011
2017	1074	425	571	2070

Les services

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 224 121 habitants (INSEE), soit 57% de la population, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte-à-porte des papiers et emballages ménagers

au 31/12/2017



La collecte sélective au porte-à-porte

/ Historique de la montée en puissance de la collecte sélective au porte-à-porte

1999	Juin	Simiane Collongue, Bouc Bel Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix : Pigonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy Sainte Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint Marc Jaumegarde
2002	Mars	Saint Cannat
	Avril	Peyrolles en Provence
2003	Juin	Aix : Fenouillères, Cuques, Val Saint André, Pont de Béraud
	Novembre	Chateauneuf le Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix : Saint Eutrope
	Mai	Aix : Saint Donat
	Juin	Aix : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix : Pey Blanc
	Novembre	Aix : Granettes
	Décembre	Aix : Les Milles
2005	Janvier	Aix : Luynes
	Mars	Aix : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix : Tour de Ville, La Roque d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Eguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi au porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les Territoires considérés comme non desservis sont des secteurs dont la typologie d'habitat conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hypercentres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.



Les modes de collecte au porte-à-porte

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- le mode BIFLUX pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix.
- le mode TRIFLUX sur certains secteurs d'Aix-en-Provence jusqu'à la fin du basculement en mode BIFLUX en juin 2017.

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une prise en compte de la collecte traditionnelle.

Accusé de réception en préfecture
013 20054807 20180621 2018-012-297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte-à-porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis ...).

Harmonisation de la collecte sélective

- Le Territoire du Pays d'Aix harmonise le dispositif de collecte sélective au porte-à-porte. L'ensemble des emballages et papiers-journaux-revues est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent désormais être déposés dans les colonnes d'apport volontaire dont le réseau a été densifié à l'occasion.

En 2017, les quartiers d'Aix-en-Provence du Pigeonnet, Granettes, Pey Blanc, Jas de Bouffan, Célongy, Rocher du Dragon, Luynes, Les Milles et la Duranne ont basculé en mode Biflux.

Pour l'année 2017, ce sont 3 433 bacs individuels distribués en remplacement des caissettes, 568 bacs collectifs supplémentaires mis en place et 52 colonnes verre supplémentaires.

Depuis l'été 2017, le mode de collecte Biflux a été harmonisé sur la totalité du territoire du Pays d'Aix, permettant ainsi d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de la collecte.

Depuis l'harmonisation en Biflux, on constate une augmentation de l'ordre de 8% du tonnage des recyclables collectés sur les secteurs concernés.



Le tri et la valorisation des produits

(cf. p. 18)

Extension des consignes de tri des plastiques

Dans le cadre de l'appel à projets national lancé par Eco-Emballages en 2011, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),

- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national) au démarrage du projet.

- un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques de + 1 kg/hab/an de films,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

pots et barquettes,

- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastique, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, et qu'en termes de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains.

Sur le territoire du Pays d'Aix :

Les conditions techniques quant à une généralisation de ce principe n'étant pas organisées réunies en 2017 par CITEO (Eco-Emballages), le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste du tri sur le même périmètre géographique.



✂ LES PARTENAIRES FINANCIERS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET SÉPARATIVE

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissement structurant que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'État, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.



- **La société CITEO (Eco-Emballages)** : agréée par l'État, elle garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2017 la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2012, le Contrat pour l'action à la performance (CAP) Barème E, établi avec l'Association des maires de France, est utilisé dans les calculs.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées au Territoire du Pays d'Aix sur les Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

- **La société CITEO (Ecofolio)** : agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat avec le Territoire du Pays d'Aix, elle permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués; ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- **La société ECO TLC** : agréée par l'État, signataire d'une convention avec le Territoire, elle permet aux producteurs de textiles de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.



✕ LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population 2017.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2017, 7 328 tonnes de Verre ont été collectées et sont en forte progression de + 15 % par rapport à 2016. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE p. 44)

Le ratio 2017 de 18,5 kg/hab/an (pop. INSEE) est en forte progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode Triflux en mode Biflux, ont permis une appropriation par les habitants des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux PAPIER JRM ont été les suivants :

En 2017, 2 097 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 131 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR. Ils sont en diminution de 11 % par rapport à 2016.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV JRM p. 45).

Le ratio 2017 est de 5,3 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur en baisse par rapport à l'année 2016.

Les résultats pour le flux mélangé EMR et JRM (Biflux) ont été les suivants :

En 2017, 1 719 tonnes d'EMR en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire dont 131 tonnes de Papier JRM provenant des colonnes Biflux. Les tonnages sont stables par rapport à 2016.

Attesté de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR JRM en Biflux p. 46).

Le ratio 2017 est de 4,3 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur constante par rapport à l'année 2016.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 2,1 % pour les Papiers - Journaux (JRM)
- 17,1 % pour les EMR - Biflux

Ils représentent pour la composition du gisement 2017, un taux de 3,0 % (avec Verre).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

FLUX VERRE	Population 2017 (INSEE 2014)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint Antonin sur Bayon	130	1	5	4,9	37,5
Beaurecueil	588	4	22	5,4	36,8
Saint Marc Jaumegarde	1 235	5	44	8,7	35,3
Venelles	8 532	23	285	12,4	33,4
Châteauneuf le Rouge	2 233	11	72	6,5	32,1
Ventabren	5 201	14	165	11,8	31,7
Saint Estève Janson	386	2	12	6,0	31,0
Vauvenargues	1 052	6	31	5,2	29,8
Le Puy Sainte Réparate	5 566	32	165	5,2	29,7
Puylobier	1 959	12	54	4,5	27,5
Saint Cannat	5 782	24	159	6,6	27,5
Eguilles	7 809	16	201	12,6	25,7
Le Tholonet	2 442	7	62	8,9	25,6
Rognes	4 900	19	123	6,5	25,2
Gréasque	4 090	10	101	10,1	24,7
Peynier	3 373	13	82	6,3	24,4
Rousset	4 828	18	116	6,4	24,0
Lambesc	9 698	25	229	9,2	23,6
Meyreuil	5 447	18	128	7,1	23,6
Saint Paul lès Durance	907	11	21	1,9	23,2
Bouc Bel Air	14 386	41	333	8,1	23,2
Jouques	4 499	16	102	6,4	22,6
Coudoux	3 617	12	78	6,5	21,5
Meyrargues	3 796	23	79	3,4	20,7
Pertuis	19 959	52	410	7,9	20,5
Cabriès Calas	9 810	23	199	8,6	20,3
Peyrolles en Provence	5 004	20	97	4,9	19,5
Simiane Collongue	5 623	13	107	8,2	19,0
Les Pennes Mirabeau	20 795	56	376	6,7	18,1
Trets	11 070	34	191	5,6	17,3
Gardanne	20 313	61	349	5,7	17,2
Mimet	4 697	16	80	5,0	17,1
Fuveau	9 811	29	161	5,6	16,4
La Roque d'Anthéron	5 554	22	88	4,0	15,8
Aix en Provence	145 763	285	2 181	7,7	15,0
Vitrolles	34 668	100	419	4,2	12,1
TOTAUX	395 523	1 074	7 328	6,8	18,5

VERRE PAV	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328
kg/hab/an (pop INSEE)	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

FLUX JRM	Population 2017 (INSEE 2014)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Beaurecueil	588	4	12	3,1	21,2
Saint Paul lès Durance	907	11	19	1,7	20,9
Saint Antonin sur Bayon	130	1	3	2,6	20,2
Gréasque	4 090	9	62	6,9	15,2
Saint Estève Janson	386	2	5	2,7	13,8
Rousset	4 828	12	60	5,0	12,3
Puylobier	1 959	7	21	3,0	10,8
Gardanne	20 313	30	210	7,0	10,4
Jouques	4 499	11	44	4,0	9,7
Rognes	4 900	8	39	4,9	7,9
Meyrargues	3 796	10	29	2,9	7,7
Fuveau	9 811	13	75	5,8	7,7
Pertuis	19 959	25	145	5,8	7,3
Ventabren	5 201	6	31	5,2	6,0
Mimet	4 697	7	27	3,9	5,9
Le Puy Sainte Réparate	5 566	9	31	3,4	5,5
Venelles	8 532	7	47	6,7	5,5
Aix en Provence	145 763	146	756	5,2	5,2
Peynier	3 373	5	17	3,4	5,1
Eguilles	7 809	5	40	7,9	5,1
Simiane Collongue	5 623	4	27	6,9	4,9
Lambesc	9 698	12	47	3,9	4,8
Coudoux	3 617	3	17	5,7	4,8
Les Pennes Mirabeau	20 795	19	96	5,1	4,6
Le Tholonet	2 442	2	11	5,6	4,6
Saint Cannat	5 782	10	26	2,6	4,5
Châteauneuf le Rouge	2 233	3	10	3,3	4,4
Trets	11 070	8	47	5,9	4,3
Cabriès Calas	9 810	8	41	5,1	4,2
La Roque d'Anthéron	5 554	9	23	2,6	4,1
Meyreuil	5 447	5	19	3,7	3,4
Bouc Bel Air	14 386	8	46	5,8	3,2
Peyrolles en Provence	5 004	6	13	2,1	2,5
Saint Marc Jaumegarde	1 235				
Vauvenargues	1 052				
Vitrolles	34 668				
TOTAUX	395 523	425	2 097	4,9	5,3

JRM PAV	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097
kg/hab/an (pop INSEE)	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

FLUX MELANGE EMR JRM (BIFLUX)	Population 2017 (INSEE 2014)	Nombre Colonnes	Tonnage		Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Vauvenargues*	1 052	6	41	dont 7 tonnes de JRM	6,8	38,6
Saint Antonin sur Bayon	130	1	4		3,9	29,6
Peynier*	3 373	14	76	dont 8 tonnes de JRM	5,4	22,5
Beaurecueil	588	4	9		2,2	15,2
Saint Estève Janson	386	2	5		2,7	14,0
Saint Paul lès Durance	907	11	12		1,1	13,1
Puylobier	1 959	8	17		2,2	8,9
Gréasque	4 090	12	36		3,0	8,8
Ventabren*	5 201	8	38	dont 2 tonnes de JRM	4,7	7,3
Rousset	4 828	13	32		2,5	6,6
Trets*	11 070	16	73	dont 7 tonnes de JRM	4,6	6,6
Jouques	4 499	13	28		2,2	6,3
Rognes	4 900	11	31		2,8	6,2
Vitrolles*	34 668	60	191	dont 72 tonnes de JRM	3,2	5,5
Meyrargues*	3 796	11	21	dont 1 tonnes de JRM	1,9	5,5
Lambesc*	9 698	17	52	dont 4 tonnes de JRM	3,1	5,4
Le Tholonet*	2 442	3	13	dont 1 tonnes de JRM	4,4	5,4
Fuveau	9 811	13	43		3,3	4,4
Le Puy Sainte Réparate	5 566	9	23		2,5	4,1
Aix en Provence*	145 763	164	572	dont 18 tonnes de JRM	3,5	3,9
Pertuis*	19 959	33	78	dont 2 tonnes de JRM	2,4	3,9
Eguilles	7 809	7	29		4,2	3,7
Saint Cannat	5 782	11	21		2,0	3,7
La Roque d'Anthéron*	5 554	11	21	dont 1 tonnes de JRM	1,9	3,7
Peyrolles en Provence*	5 004	9	16	dont 2 tonnes de JRM	1,8	3,2
Bouc Bel Air*	14 386	10	41	dont 2 tonnes de JRM	4,1	2,8
Gardanne	20 313	30	54		1,8	2,7
Mimet	4 697	7	12		1,7	2,6
Châteauneuf le Rouge	2 233	2	6		2,9	2,6
Coudoux	3 617	4	9		2,3	2,5
Les Pennes Mirabeau*	20 795	22	50	dont 1 tonnes de JRM	2,3	2,4
Simiane Collongue	5 623	5	13		2,7	2,4
Venelles	8 532	7	19		2,7	2,2
Cabriès Calas*	9 810	10	21	dont 2 tonnes de JRM	2,1	2,1
Meyreuil*	5 447	7	11	dont 1 tonnes de JRM	1,6	2,1
Saint Marc Jaumegarde	1 235					
TOTAUX	395 523	571		1 719	3,0	4,3

* : Colonnes Biflux sur le territoire de la commune

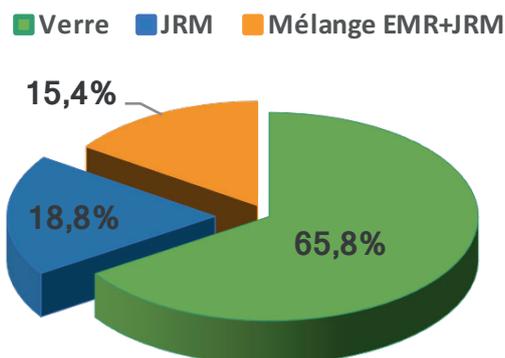
EMR PAV	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes	1 497	1 631	1 659	1 727	1 719
kg/hab/an (pop INSEE)	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

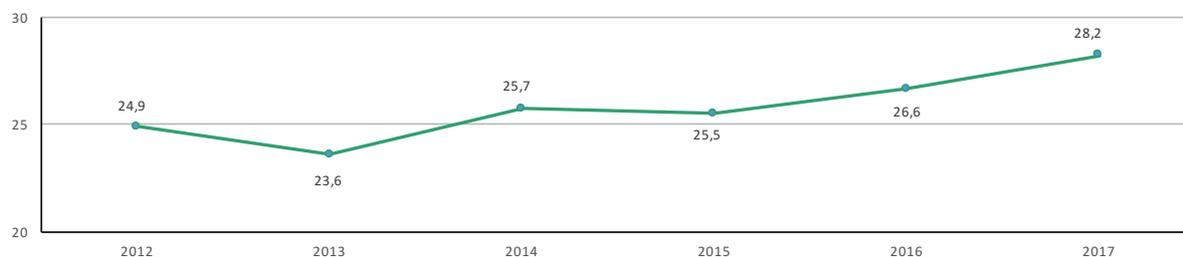
/ Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	Tonnage	4975	5215	5734	5874	6347	7328
JRM	Tonnage	2698	2461	2642	2444	2378	2097
Mélange EMR+JRM	Tonnage part EMR	1195	1307	1431	1505	1588	1137
	Tonnage part Biflux	184	190	200	154	139	581
Verre	Ratio kg/hab/an (population INSEE)	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5
JRM	Ratio kg/hab/an (population INSEE)	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3
Mélange EMR+JRM	Ratio kg/hab/an (population INSEE)	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3
Total matière (tonnes)		9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143
Ratio kg/hab/an (population INSEE)		24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2

/ Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2017



/ Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (population INSEE)



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Résultat consolidé PAV par commune

Commune	TONNAGES			TOTAL	Population 2017 (INSEE 2014)	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
	VERRE	JRM	Mélange EMR et BIFLUX*			
Saint Antonin sur Bayon	5	3	4	11	130	84,6
Beaurecueil	22	12	9	43	588	73,1
Vauvenargues	31	0	41	72	1 052	68,4
Saint Estève Janson	12	5	5	23	386	59,6
Saint Paul lès Durance	21	19	12	52	907	57,3
Peynier	82	17	76	175	3 373	51,9
Gréasque	101	62	36	199	4 090	48,7
Puylobier	54	21	17	92	1 959	47,0
Ventabren	165	31	38	234	5 201	45,0
Rousset	116	60	32	207	4 828	42,9
Venelles	285	47	19	350	8 532	41,0
Rognes	123	39	31	193	4 900	39,4
Le Puy Sainte Réparate	165	31	23	219	5 566	39,3
Châteauneuf le Rouge	72	10	6	87	2 233	39,0
Jouques	102	44	28	174	4 499	38,7
Saint Cannat	159	26	21	206	5 782	35,6
Saint Marc Jaumegarde	44	0	0	44	1 235	35,6
Le Tholonet	62	11	13	87	2 442	35,6
Eguilles	201	40	29	270	7 809	34,6
Lambesc	229	47	52	328	9 698	33,8
Meyrargues	79	29	21	128	3 796	33,7
Pertuis	410	145	78	633	19 959	31,7
Gardanne	349	210	54	614	20 313	30,2
Bouc Bel Air	333	46	41	421	14 386	29,3
Meyreuil	128	19	11	158	5 447	29,0
Coudoux	78	17	9	104	3 617	28,8
Fuveau	161	75	43	279	9 811	28,4
Trets	191	47	73	311	11 070	28,1
Cabriès Calas	199	41	21	260	9 810	26,5
Simiane Collongue	107	27	13	148	5 623	26,3
Mimet	80	27	12	120	4 697	25,5
Peyrolles en Provence	97	13	16	126	5 004	25,2
Les Pennes Mirabeau	376	96	50	522	20 795	25,1
Aix en Provence	2 181	756	572	3 509	145 763	24,1
La Roque d'Anthéron	88	23	21	131	5 554	23,6
Vitrolles	419	0	191	611	34 668	17,6
TOTAUX	7 328	2 097	1 719	11 143	395 523	28,2

En 2017, sur 11 143 tonnes collectées par apport volontaire, 11 099 tonnes sont valorisées, expédiées en filières.

*** Parmi les 1 719 tonnes d'EMR collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 588 tonnes d'emballages et 131 tonnes de papier JRM.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ La Collecte sélective au porte-à-porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs 2017 (pop.INSEE 2014)	Tonnage Triflux			Total Tonnage Triflux	Tonnage Biflux EMR JRM
		Emballages	Papier JRM	Verre		
Aix en Provence	94 710	276	98	415	788	2 245
Bouc Bel Air	14 386					522
Cabriès Calas	9 810					320
Châteauneuf le Rouge	2 233					114
Coudoux	3 617					120
Equilles	3 840					181
Fuveau	6 869					173
Gardanne	9 340					477
Jouques	4 499					70
La Roque d'Anthéron	5 554					104
Lambesc	3 624					210
Le Puy Sainte Réparate	5 566					123
Le Tholonet	2 442					92
Les Pennes Mirabeau	20 795					713
Meyrargues	3 796					87
Meyreuil	5 447					194
Mimet	2 590					160
Pertuis	19 959					451
Peyrolles	5 004					131
Rognes	4 900					75
Rousset	4 828					83
Saint Cannat	5 782					144
Saint Marc Jaumegarde	1 235					71
Simiane Collongue	5 623					171
Trets	11 070					197
Venelles	8 532					333
Ventabren	5 201					151
Vitrolles	16 000					984
	287 252	276	98	415	788	8 696
	Total Collecté (t)				9 485	
	Refus Hors verre				18,40%	
	Valorisé (t) avec verre				6 944	

En 2017, sur les **9 485 tonnes collectées** au porte-à-porte, **6 944 tonnes** sont valorisées, expédiées en filières.

Parmi les 8 696 tonnes Biflux collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 4 870 tonnes d'Emballages et 3 826 tonnes de Papier JRM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Résultat consolidé Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2017 (INSEE 2014)	TONNAGES PAV			TONNAGES PAP			Total CS	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
		VERRE	JRM	EMR / BIFLUX	VERRE	JRM	EMR / BIFLUX		
Saint Marc Jaumegarde	1 235	44					71	115	92,7
Châteauneuf le Rouge	2 233	72	10	6			114	201	90,1
Saint Antonin sur Bayon	130	5	3	4				11	87,3
Venelles	8 532	285	47	19			333	683	80,1
Ventabren	5 201	165	31	38			151	385	74,0
Le Tholonet	2 442	62	11	13			92	179	73,2
Beaurecueil	588	22	12	9				43	73,2
Vauvenarques	1 052	31		41				72	68,4
Bouc Bel Air	14 386	333	46	41			522	943	65,5
Meyreuil	5 447	128	19	11			194	352	64,7
Coudoux	3 617	78	17	9			120	224	61,9
Le Puy Sainte Réparate	5 566	165	31	23			123	342	61,4
Saint Cannat	5 782	159	26	21			144	350	60,6
Rousset	4 828	116	60	32			83	290	60,2
Mimet	4 697	80	27	12			160	280	59,6
Les Pennes Mirabeau	20 795	376	96	50			713	1 235	59,4
Cabriès Calas	9 810	199	41	21			320	580	59,1
Saint Estève Janson	386	12	5	5				23	58,8
Eguilles	7 809	201	40	29			181	451	57,7
Saint Paul lès Durance	907	21	19	12				52	57,2
Meyrargues	3 796	79	29	21			87	215	56,8
Simiane Collongue	5 623	107	27	13			171	319	56,7
Lambesc	9 698	229	47	52			210	538	55,5
Rognes	4 900	123	39	31			75	268	54,7
Pertuis	19 959	410	145	78			451	1 084	54,3
Jouques	4 499	102	44	28			70	244	54,2
Gardanne	20 313	349	210	54			477	1 091	53,7
Peynier	3 373	82	17	76				175	52,0
Peyrolles en Provence	5 004	97	13	16			131	257	51,4
Gréasque	4 090	101	62	36				199	48,8
Puylobier	1 959	54	21	17				92	47,2
Fuveau	9 811	161	75	43			173	452	46,1
Vitrolles	34 668	419		191			984	1 595	46,0
Trets	11 070	191	47	73			197	508	45,9
Aix en Provence	145 763	2 181	756	572	415	98	2 521	6 543	44,9
La Roque d'Anthéron	5 554	88	23	21			104	235	42,3
TOTAUX	395 523	7 328	2 097	1 719	415	98	8 972	20 627	52,2
			11 143			9 485			

En 2017, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter 20 627 tonnes (52,2 kg/hab/an INSEE) parmi lesquelles 18 044 tonnes ont été valorisées (45,6 kg/hab/an INSEE), quantité stable par rapport à 2016.

Par matériau, l'évolution entre l'année 2016 et 2017 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages Biflux :

Emballages : + 0,04 % Papiers JRM : + 2,18 % Verre : - 0.9 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Performances par matériau

	VERRE	JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	415	98	8 972	9 485
Ratio kg/hab/an trieurs (pop INSEE)	1,4	0,3	31,2	33,0
Taux de refus	0%	4,3%	18,6%	18,4 % hors verre 17,6 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	7 328	2 097	1 719	11 143
Ratio kg/hab/an (pop INSEE)	18,5	5,3	4,3	28,2
Taux de refus	0%	2,1%	17,1%	8,9 % hors verre 3,0 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	7 743	2 195	10691	20 627
Ratio kg/hab/an (pop INSEE)	19,6	5,5	27,0	52,2
Taux de refus	0%	2,2%	18,3%	15,6 % hors verre 9,7 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année, le Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2017, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 23 945 € qui ont été versés à cet organisme pour financer la recherche et l'aide au malade.

✂ LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE

La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2017, la quantité annuelle est de **26 tonnes**.

La collecte des cartons des commerçants

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres-villes :

- d'Aix-en-Provence, plus de 1000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne, 27 sites en zone industrielle et 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 577 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, 12 tonnes pour Trets, 5 tonnes pour Châteauneuf-le-Rouge, 18 tonnes pour les Pennes-Mirabeau, 76 tonnes pour Gardanne et approximativement 110 tonnes pour Pertuis. Au total **798 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Remarque : les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis transitent par les déchèteries (soit 127 tonnes).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



La collecte des sapins de Noël

Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de 20,1 tonnes de sapins, soit 4662 sapins, ont été collectés et transformés en compost.

La collecte des encombrants au porte-à-porte

La collecte des encombrants au porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des 1425 tonnes collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues dont 1373 tonnes sont valorisées.

Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projets



Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le Territoire du Pays d'Aix, un appel à projets a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.



Le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC à la fin 2017, de 126 bornes textiles (sur 120 emplacements) sur 25 communes du Territoire. La poursuite du déploiement s'échelonne sur l'année 2018 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projets vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de récupérer **525 tonnes sur l'année 2017 (dont 66 t en déchèteries)** soit une augmentation de 10% depuis 2016. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 2,7 kg/hab/an. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70%), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15%), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13%), ou encore d'une valorisation énergétique (2%).

Leur gestion est considérée comme une action de prévention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées	Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2017 en Kg
Coudoux	3	2	13 677
Equilles	1	1	3 649
Fuveau	6	5	25 996
Gardanne	12	12	49 941
Gréasque	2	2	13 471
Jouques	3	3	11 351
La Roque d'Anthéron	4	4	12 523
Lambesc	7	6	38 857
Le Tholonet	1	1	5 231
Les Pennes-Mirabeau	4	4	18 187
Meyrargues	4	3	12 710
Meyreuil	7	5	29 706
Pertuis	13	12	59 948
Peynier	2	2	12 341
Peyrolles-en-Provence	5	4	19 302
Puylobier	3	3	10 701
Rousset	2	3	11 592
Saint-Cannat	5	5	20 753
Saint-Estève-Janson	1	1	2 510
Saint-Marc-Jaumegarde	1	1	3 448
Saint-Paul-lès-Durance	2	2	3 335
Simiane Collongue	5	5	20 001
Trets	8	6	45 812
Ventabren	3	3	18 499
Vitrolles	18	21	49 211
Opération Interne Pays d'Aix	3	3	448
Déchèterie Parade Aix en Provence	1	1	11 429
Total général	126	120	524 629
Evolution tonnages 2017/2016			10%

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des textiles, linges et chaussures.

✕ LE MATÉRIEL DE COLLECTE

Le service en régie est assuré par une flotte de 106 véhicules de 3,5 à 26 tonnes.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance et d'une convention de réparation avec le garage municipal de la ville d'Aix-en-Provence.

Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 300 000 €TTC.

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2017, est de l'ordre de 1 500 000 €TTC pour l'achat de 12 véhicules.

Matériel :

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique
- ...

Carburants :

Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour 8 véhicules de collecte du pôle sud-ouest pour une consommation annuelle de 65 000 litres.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
Date de réception en préfecture : 29/06/2018
Date de télérmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les véhicules de collecte en régie (traditionnelle et sélective)

SECTEUR	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	53	6,6	13
Sud-Est	18	7,3	13
Sud-Ouest	17	5,92	13
Nord	18	6,57	13
Total Pays d'Aix	106	6,60	



✕ INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Développement du Biflux sur Aix-en-Provence sur les secteurs de la commune en porte à porte

Afin d'harmoniser les dispositifs de collecte sur l'ensemble du territoire, le Pays d'Aix et la Ville d'Aix-en-Provence ont souhaité développer le Biflux.

Ainsi, à partir du mois de mars 2016 et jusqu'à la fin du premier semestre 2017, plusieurs quartiers aixois ainsi que les communes de Saint-Marc-Jaumegarde et Le Tholonet ont bénéficié de l'évolution vers la collecte sélective en Biflux.

En 2017, ce développement s'est accompagné d'une communication ciblée :

- distribution d'un courrier de pré-lancement avec invitation à la réunion de sensibilisation du quartier concerné,
- réunions de sensibilisation (présentation d'un projet aux agents des communes, aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'intérêt de quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune),
- réunions thématiques à la demande des communes, réalisées par les conseillers du tri-prévention,
- diffusion d'un communiqué de presse,
- annonce sur les sites internet,
- distribution des bacs et des kits de communication (1 ou 2 sacs de pré-collecte, 1 guide du tri, 1 flyer d'information et 1 magnet) pour les foyers individuels et collectifs,
- stand d'information et distribution des bacs individuels.

Au total pour l'année 2017, ce sont 2 réunions d'information CIQ, 6 réunions publiques, 20 300 kits distribués et 50 750 habitants sensibilisés à ce nouveau geste de tri.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Plan de relance des performances sur le verre

Le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé depuis 2013 dans un plan de relance des performances du tri du verre.

En 2017, cela s'est concrétisé par deux opérations distinctes :

- Opération Cliiink :



Un nouveau système d'incitation au tri a été mis en place par le Pays d'Aix pour un test en 2016 et s'est poursuivi jusqu'au mois de juin 2017, en collaboration avec la commune de Lambesc, dans le cadre d'une expérimentation.

Ce projet porté par la société Terradona consistait à équiper les colonnes d'apport volontaire de verre avec un système technique permettant à l'usager déposant son déchet, d'être reconnu et récompensé par des points valant réductions dans les commerces participant à l'opération.

Ce dispositif de valorisation du geste de tri a permis d'augmenter significativement les tonnages de verre, de mobiliser les habitants, de créer une dynamique sociale et valoriser le commerce local. Cependant, il est important d'en maîtriser le modèle économique et les coûts engendrés. Dès lors, avant tout déploiement à grande échelle sur le territoire métropolitain et afin de sécuriser la démarche financière, il est désormais nécessaire de réaliser un benchmark afin de référencer quels sont les dispositifs existants et leur modèle économique.

Cette opération a permis de collecter environ 27 tonnes de verre supplémentaires soit 20 % d'augmentation.

- Opération CHR :



Au-delà des actions menées auprès des particuliers, en 2016 le Territoire du Pays d'Aix a été retenu, dans le cadre d'un appel à projets lancé par Citéo, pour une action auprès des cafés, hôtels et restaurants (CHR).

L'opération a été reconduite en 2017, l'objectif est double : sensibiliser les CHR au tri du verre d'une part, et sensibiliser leurs clients à l'importance du tri du verre à la maison, notamment par la participation à un jeu concours. Ce projet a été piloté par le Territoire du Pays d'Aix (en partenariat avec l'entreprise SITA-SUEZ) sur 6 communes, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Simiane-Collongue, Gréasque, Gardanne et Les Pennes-Mirabeau.

Il s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- recrutement des CHR participants : recherche des cafés, hôtels et restaurants volontaires pour participer, se traduisant par la puis signature d'une charte d'engagement. Les 50 CHR participants, ayant signé la charte, se sont vu offrir un kit de communication comprenant des affiches, un autocollant, des sous-verre et sets de table aux couleurs du jeu concours ainsi que des quiz sur le tri du verre à déposer dans une urne également fournie,

- déroulement du jeu concours auprès des clients sous forme d'un quiz distribué aux clients des établissements participants, à déposer dans l'urne.

Le tirage au sort a récompensé 1 client ainsi qu'1 commerçant participant.

Étudiants et CROUS

L'opération s'est poursuivie en 2017 en partenariat avec le CROUS afin de sensibiliser les étudiants au tri dans le cadre d'un appel à projets lancé par Eco-Emballage.

Ainsi, à la rentrée 2017, lors de la remise des clés aux étudiants logeant dans les cités universitaires d'Aix-en-Provence, 4 000 kits complets de communication de tri complets ont été remis aux étudiants comprenant : 2 sacs de pré-collecte, 1 guide du tri et 1 guide des 7 réflexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Lancement de l'appli déchets « Pays d'Aix tri »



L'application déchets lancée début 2017 par le Territoire du Pays d'Aix est née d'une volonté politique d'améliorer les performances et l'information des habitants sur le bon geste en matière de déchets.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'information des habitants du territoire, en développant un outil de géolocalisation simple et facile d'utilisation. Cette application vient compléter un dispositif d'information existant (site internet et présence sur le terrain des conseillers du tri prévention qui diffusent une information de proximité en porte-à-porte).

Cet outil a été développé par le Département Prévention et Gestion des Déchets en collaboration avec la Direction des Services Informatiques pour la partie « développement numérique » et la Direction de la Communication pour « l'habillage ».

Le lancement de cette application a fait l'objet d'un plan media :



- achat espace presse,
- habillage de l'abribus Rotonde avec tablette intégrée afin de faire découvrir « Pays d'Aix tri »,
- articles dans la presse et dans les revues municipales.

Le développement de cette application entre dans un plan d'action global qui tend à augmenter les performances de tri, notamment du verre et à baisser les tonnages des ordures ménagères. Il s'agit d'un outil moderne de communication, qui vient compléter l'ensemble des dispositifs d'information existants.

Lancement de la campagne de communication sur le tri



Fin 2016, une campagne de communication sur le thème du tri a été lancée sur le Territoire du Pays d'Aix relayée par des messages radio et dans la presse locale.

Au printemps 2017, une campagne d'affichage a eu lieu sur l'ensemble du territoire également relayée sur les arrières de bus du Territoire et dans la presse quotidienne et municipale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les calendriers



En 2017, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les consignes de tri.

Action de communication interne

Des opérations de communication ont accompagné les démarches d'exemplarité faites au sein de la collectivité (cf p. 26)

Travaux de pré collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagnés d'une distribution de sacs de pré-collecte.

En 2017, les habitants des communes de Pertuis, Aix-en-Provence, Mimet, Lambesc, Vitrolles, Saint-Estève-Janson, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Éguilles, Meyrargues, Bouc-Bel-Air et Trets ont bénéficié d'une distribution de tracts en porte-à-porte.

Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de précollecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou sites internet des communes.

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse et aux communes, 17 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 58 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 26 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'intérêts de quartiers (CIQ).

Une newsletter sur le thème des déchets est également diffusée par mail aux personnes inscrites afin de relayer différentes informations sur le tri et la prévention des déchets notamment sur le compostage.

En 2017, 15 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet du Territoire.



Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'environnement.

Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention. En 2017, ils ont été présents sur 23 manifestations du Pays d'Aix, représentant 30 jours autour des thèmes du tri sélectif et de la réduction des déchets. Environ 2600 personnes y ont été sensibilisées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Aix-en-Provence :

- Opération de communication aux Allées provençales
- Aix en foulées
- Pique-nique solidaire
- Journées d'échange du C.P.I.E. à Puyricard
- La quinzaine de l'énergie
- Sensibilisation à la fin du sac plastique sur les marchés, distribution de cabas

Rognes : Foulée du Foussa**Bouc-Bel-Air :** Jardin d'Albertas distribution de 1000 cabas**Gréasque :** Trala-Tralalère**Meyreuil :** Course de la Saint-Antoine**Éguilles :** Festival des enfants**Vitrolles :**

- Sun Festival
- Festa de la Mar

Le Puy-Sainte-Réparate : ESAT**Pertuis :** ArtWork

Sept manifestations diverses supplémentaires se sont tenues sur le territoire sensibilisant ainsi 380 personnes.

Autres actions de sensibilisation

- Des actions menées en partenariat avec les communes lors de l'accueil de nouveaux arrivants avec la remise d'un kit de communication (sacs, guides du tri...).
- Le service est sollicité à l'initiative d'associations et établissements scolaires divers afin d'intervenir et de sensibiliser au tri des déchets.

Pour l'année 2017, **6 interventions** ont été effectuées par nos services et **460 personnes sensibilisées.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

7.

LES INSTALLATIONS

/ Vue aérienne de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois



/ Déchèterie d'Aix-en-Provence rénovée en 2017



✕ LES DÉCHÈTERIES

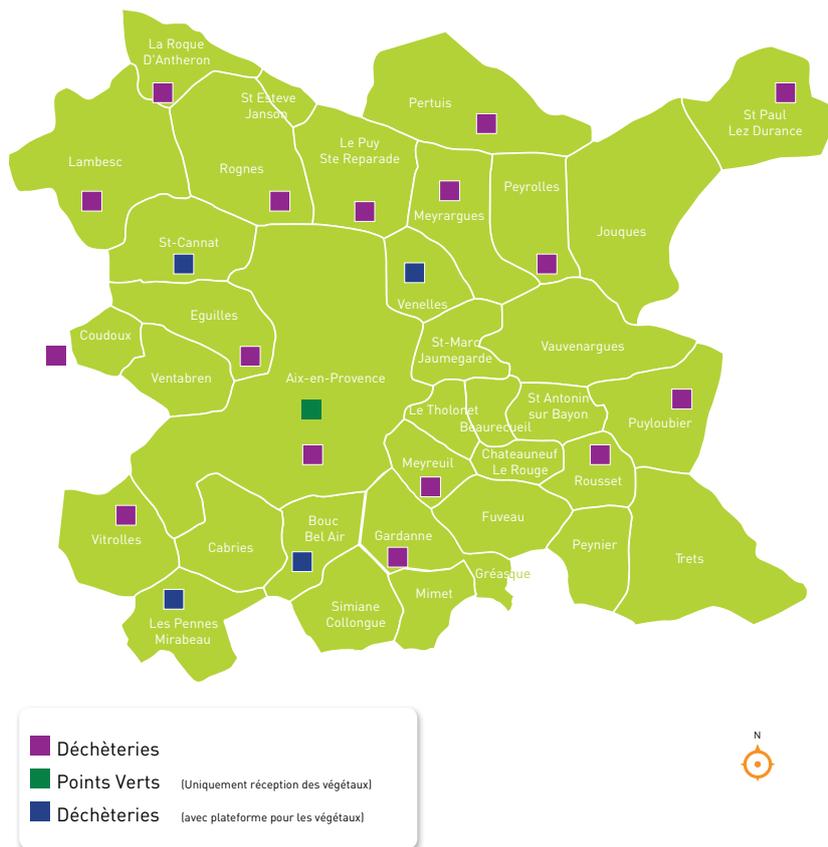
Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie du tout-venant (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage (voir p. 18,19).

Avec 18 installations appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou conventions (déchèterie de l'Aggloprovence à la Fare-les-Oliviers pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants. C'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous-équipements (Aix-est et ouest notamment). Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les Déchèteries au 31/12/2017



- Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub), les habitants des communes de ce territoire peuvent accéder à la déchèterie de Pertuis.

Au-delà des installations des déchèteries :

- Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux.
- Trois plateformes de réception des déchets végétaux ont ouvert leurs portes en 2015 en extension des déchèteries existantes, à Venelles, à Bouc-Bel-Air et Saint-Cannat. Ce service permet un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries. Une 4^e plateforme a vu le jour aux Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2017.

PLATEFORME
 DE DÉCHETS VERTS
 DES PENNES-MIRABEAU



Mise en sécurité des déchèteries

Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre à la nouvelle réglementation, le Territoire du Pays d'Aix a installé dès 2012 des banques de déchargement devant les quais.

La totalité des déchèteries en est aujourd'hui équipée.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
 DE métaux, le Territoire a équipé
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

✕ LES SERVICES

Le service est gratuit pour l'utilisateur. En contrepartie de la gratuité, les installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes:

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers uniquement pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX EN PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC BEL AIR	Lieu dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare les Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EGUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	9 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY STE REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9 h – 12 h / 14 h – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
ST CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ST PAUL LEZ DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi jeudi vendredi 9 h / 12 h et 14 h / 17 h samedi 14 h à 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
Puyricard (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain.

Commune	Opérateur au 31/12/2017
Aix-En-Provence	VEOLIA
Bouc Bel Air	PAPREC
Eguilles	ORTEC
Gardanne	SEMAG/SILIM
La Roque d'Anthéron	VEOLIA
Lambesc	VEOLIA
Le Puy Sainte Réparate	PAPREC
Les Pennes Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	VEOLIA
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puyloubier	VEOLIA
Rognes	VEOLIA
Rousset	VEOLIA
Saint Cannat	VEOLIA
Saint Paul lès Durance	SILIM
Venelles	PAPREC
Vitrolles	SMA

LES DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les gros électroménagers froid : congélateurs, réfrigérateurs
- les gros électroménagers hors froid : machines à laver, gazinières
- les écrans : téléviseurs, moniteurs
- les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi...

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

LES DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DDS, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant au Territoire de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

LES DEA (Déchets d'éléments d'ameublement)

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, fauteuils, tables, chaises, etc.) ou la benne de jardin en plastiques...).

Accusé de réception en préfecture
043-200654007-20180621-2018-0112-29-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Les déchèteries d'Aix-en-Provence et Gardanne ont été équipées d'une benne mobilier en 2017. Elles s'ajoutent aux 8 déchèteries déjà équipées (Bouc-Bel-Air, Rousset, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Peyrolles-en-Provence, La Roque-d'Anthéron, Saint-Cannat et Venelles). Au total, ce sont 3 143 tonnes qui ont été réceptionnées et valorisées en 2017 soit une hausse de 52 % par rapport à 2016.

✕ LES INDICATEURS TECHNIQUES

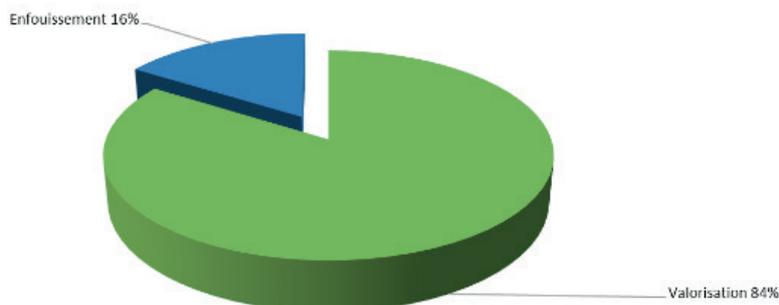
La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 7% de la fréquentation des déchèteries.

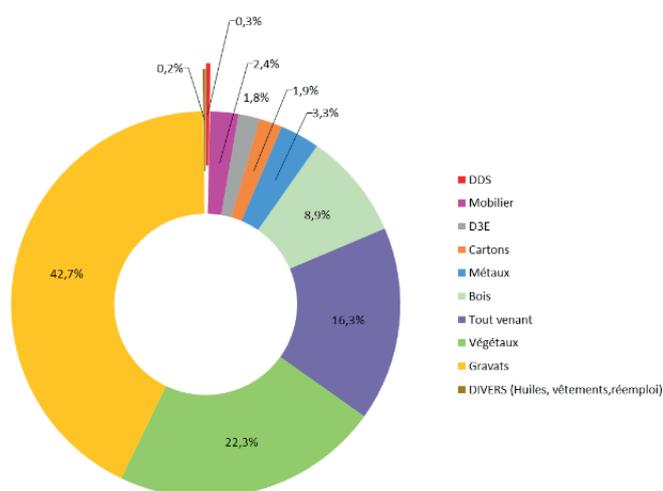
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Aix Parade	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161
Bouc Bel Air	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510
Equilles	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888
Gardanne			36 533	55 427	76 932	81 947
La Roque d'Anthéron	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525
Lambesc	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774
Le Puy Ste Réparate	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137
Les Pennes Mirabeau	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369
Meyrargues	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147
Meyreuil	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599
Pertuis	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334
Peyrolles	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157
Puylobier	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100
Rognes	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476
Rousset	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710
Saint Cannat	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037
Saint Paul lès Durance	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828
Venelles	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572
Vitrolles	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326
Visites --->	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787	870 597
Population	369 076	369 321	394 876	397 828	392 612	395 523
	DGF				INSEE	
Visite/habitant--->	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



Le tonnage global diminue de 0,8% par rapport à 2016.

84% des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, 464 tonnes, est constitué de :

70 tonnes d'emballages souillés, 14 tonnes de piles, 11 tonnes de néons, sur les 369 tonnes restantes les pâteux représentent 90% soit 332 tonnes.

Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l'installation de Solamat à Rognac et à Chimirec Socodeli à Beaucaire.

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) :

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 2350 tonnes en 2017 constituées notamment de:

- 13% d'écrans de télévision, de moniteurs soit 302 tonnes,
- 43% de gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières soit 1018 tonnes,
- 19% de gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 444 tonnes,
- 25% de petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs soit 586 tonnes.

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries

Cf p. 24

2 structures de réemploi multi-flux interviennent dans les déchèteries :

- Evolio à Gardanne (caisson de réemploi sur la déchèterie de Gardanne),
- Histoires sans fin à Venelles (caisson de réemploi sur les déchèteries d'Aix-en-Provence et Peyrolles-en-Provence, espace réemploi sur Venelles et local spécifique sur la déchèterie des Pennes-Mirabeau).

CAISSON DE RÉEMPLOI SUR
LA DÉCHÈTERIE DE GARDANNE



Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayuse.
- Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.

Les déchèteries sont également utilisées par les services techniques.

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

	Tonnages des déchets valorisés des services techniques					TOTAL
	végétaux	cartons*	gravats**	tout venant valorisable	bois	
Apports directs filières	1 452	671	77			2 200
Apports via transporteur	1 591	28	117	1 373	36	3 145
TOTAL	3 043	699	194	1 373	36	5 345

*Les 671 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative.

**77 tonnes apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, utilisées dans l'exploitation du site (couverture, piste)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

	Tonnages des déchets non valorisés des services techniques						
	Arbois			Gardanne	Les Pennes Mirabeau	La Fare les Oliviers	TOTAL
	balayeuse	tout venant*	marchés forains	balayeuse	tout venant	tout venant	
Apports directs filières		3 472		932	847	9	5 260
Apports via transporteur	1 736	255	269	611			2 871
TOTAL	1 736	3 727	269	1 543	847	9	8 131

*Inclus 3 tonnes de diverses opérations de nettoyages ponctuels

✕ LES CENTRES DE TRANSFERT

Les équipements

Près de 75 % des ordures ménagères et 78 % des tonnages de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès.

Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Pour rappel :

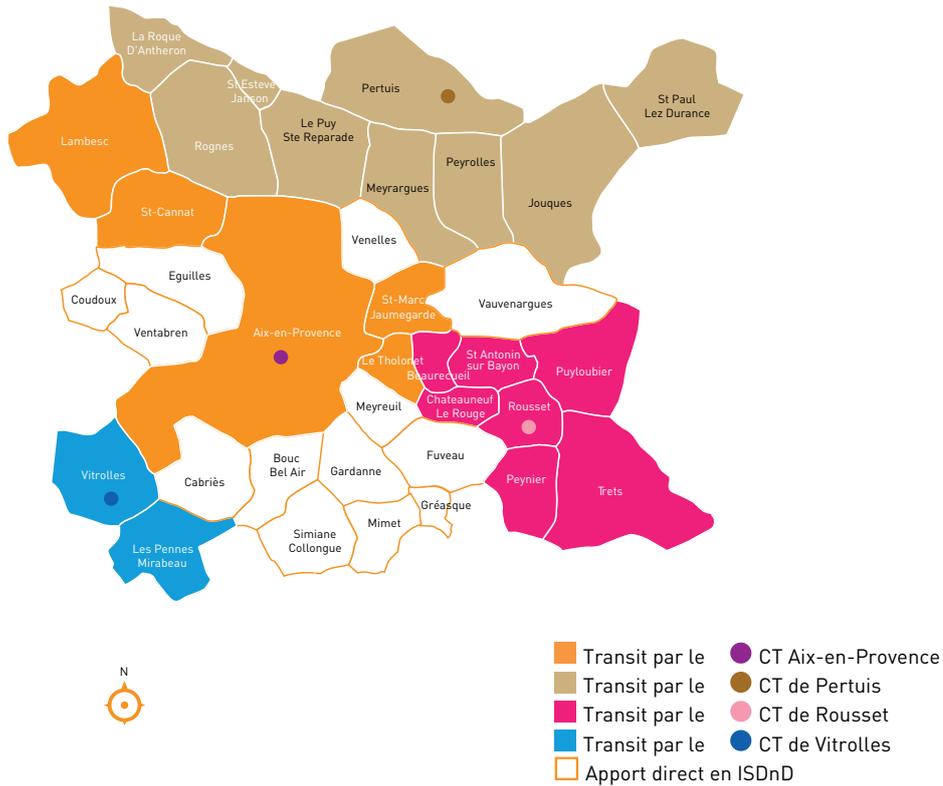
- en novembre 2016, le Territoire du Pays d'Aix a fait l'acquisition du centre de transfert de Pertuis.
- Fin d'activité du centre de transfert de Saint-Cannat en septembre 2016 pour raison d'hygiène et de sécurité

Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-En-Provence	OM	Compaction
	EMR JRM VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant
Rousset	OM et EMR	Fond mouvant Compaction
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant

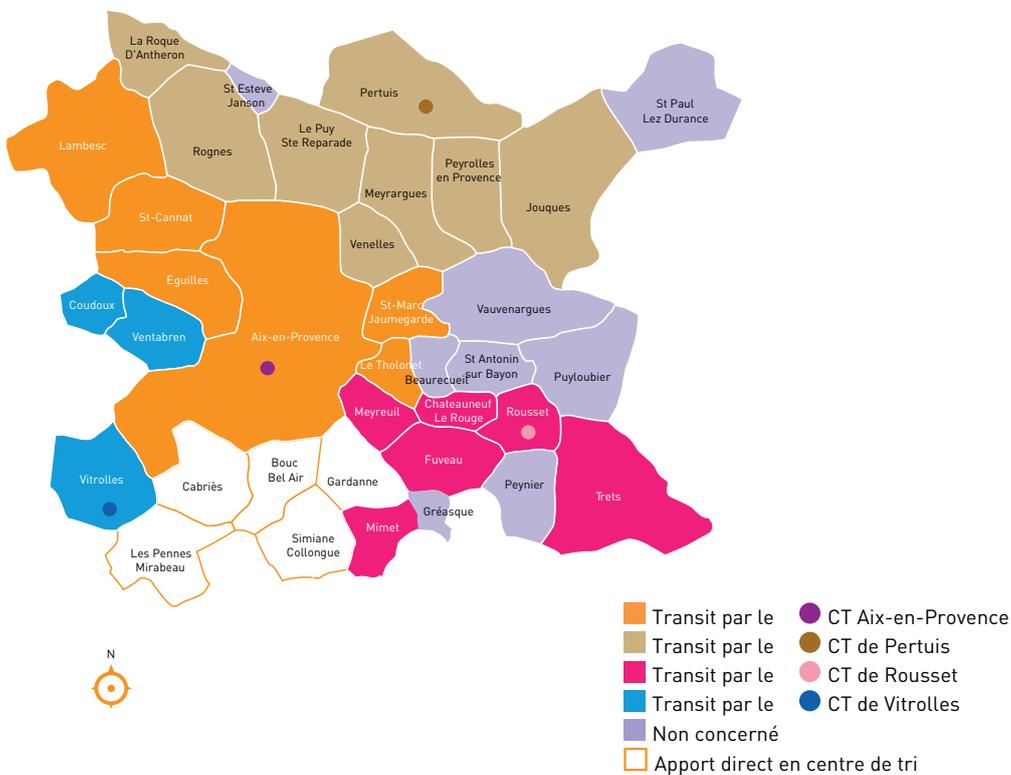
La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Les centres de transfert ordures ménagères au 31/12/2017



/ Les centres de transfert pour les déchets triés issus de la collecte sélective au 31/12/2017



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

✕ LES SERVICES

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Communes	Matières	Opérateur au 31/12/2017	Transporteur au 31/12/2017
Aix-En-Provence	OM	Régie	Régie
	CS	Régie	PASINI/Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	CS		
Rousset	OM	Régie	VEOLIA
	CS		
Vitrolles	OM	SMA	SMA
	CS		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, sont utilisés en régie les véhicules de transport et de transfert suivant :

- 9 semi-remorques,
- 1 camion à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleuses.

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

✕ LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les centres de transfert sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

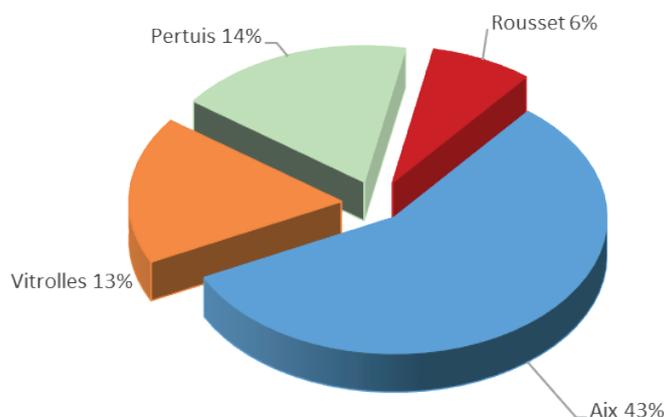
Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2017	Hors CT	Centre de Transfert			
			Aix	Vitrolles	Pertuis	Rousset
			25%	43%	13%	14%
Aix-En-Provence	53 247	404	52 843			
Beaurecueil	181	6				175
Bouc Bel Air	5 125	4 647	478			
Cabriès	3 258	2 916	342			
Chateauneuf le Rouge	672	37				636
Coudoux	1 013	1 013				
Eguilles	2 475	2 236	232		7	
Fuveau	3 313	3 023				291
Gardanne	7 661	7 661				
Gréasque	1 614	1 614				
Jouques	1 222	48			1 174	
La Roque d'Anthéron	1 592	26			1 565	
Lambesc	2 794	277	2 462		53	
Le Puy Sainte Réparate	2 037	50			1 986	
Le Tholonet	605		605			
Les Pennes Mirabeau	6 301	140		6 161		
Meyrargues	1 339	94			1 244	
Meyreuil	1 912	1 838				74
Mimet	1 405	1 405				
Pertuis	8 072	427			7 659	
Peynier	1 485	213				1 289
Peyrolles en Provence	1 426	36			1 356	
Puylobier	573					573
Rognes	1 463	25			1 438	
Rousset	1 802	102				1 701
Saint Antonin	38					38
Saint Cannat	1 616	98	1 518			
Saint Estève Janson	132	18			114	
Saint Marc Jaumegarde	306		306			
Saint Paul lès Durance	312	80			232	
Simiane Collongue	1 858	1 599	260			
Trets	3 645	393				3 256
Vauvenargues	257	170	88			
Venelles	2 927	1 044			1 882	
Ventabren	1 471	1 471				
Vitrolles	12 834	825		12 010		
	137 982	33 936	59 132	18 171	18 710	8 032
		33 936	104 046			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Pour la collecte sélective au porte à porte	Tonnage CS 2017	Centre de transfert				
		Sita Jas de Rhodes Vidage direct	Aix-Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
		22%	41%	13%	14%	10%
Aix en Provence	3 034		3 034			
Bouc Bel Air	522	469	53			
Cabriès-Calas	320	283	36	1		
Chateauneuf le Rouge	114					114
Coudoux	120			120		
Eguilles	181		179	2		
Fuveau	173		3			170
Gardanne	477	477		0		0
Jouques	70				70	
La-Roque d'Anthéron	104				104	
Lambesc	210		210	0		
Le-Puy Sainte Réparate	123				123	
Le-Tholonet	92		92			
Les-Pennes Mirabeau	713	703		11		
Meyrargues	87				87	
Meyreuil	194		7			187
Mimet	160			2		158
Pertuis	451				451	
Peyrolles en Provence	131				131	
Rognes	75				75	
Rousset	83					83
Saint Cannat	144		144	0		
Saint Marc de Jaumegarde	71		71			
Simiane Collongue	171	146	20	5		
Trets	197					197
Venelles	333				333	
Ventabren	151		0	151		
Vitrolles	984			984		
Total	9 485	2 077	3 849	1 276	1 374	909
9 485						

Pour information, les tonnages de la collecte sélective ne transitent pas par les quais de transferts et sont vidés directement sur les installations de tri.

/ Répartition des tonnages par quai de transfert pour les ordures ménagères



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- traitement annuel 150 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix. Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit depuis le 1^{er} juillet 2017 avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- diviser les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n°1 et n°2, après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3^e et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur le bassin n°3 par la mise en œuvre d'une digue de matériaux sur sa périphérie, pour augmenter le vide de fouille et assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site, débutera la période de suivi trentenaire.



Le fonctionnement de l'installation

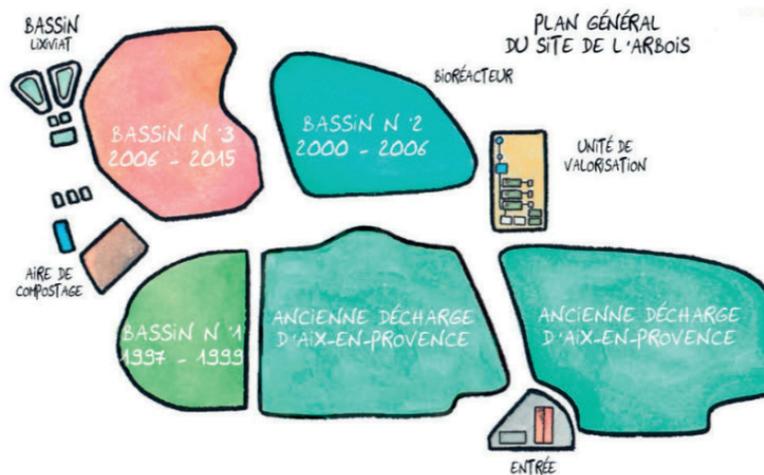
L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB (déchet industriel banal) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 3 % des quantités totales entrantes a été réduit à 10 % environ, afin de permettre la réception et le traitement des déchets provenant de l'ensemble des communes adhérentes au Territoire.

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

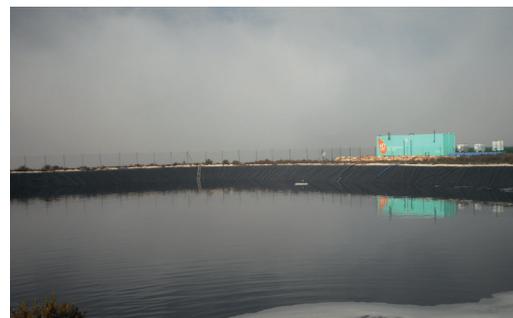
- Le lixiviat : au contact des déchets, les eaux pluviales se chargent en éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...)
- Le biogaz : gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



Lixiviat. Ces effluents sont épurés sur site, de la façon suivante :

- 1 - Une installation utilisant la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes (unité de valorisation des biogaz) pour assécher les lixiviat.
- 2 - Les excédents de lixiviat sont transportés et traités par une unité d'osmose inverse mise en place fin 2015 et démarrée en juillet 2016.



Biogaz :

La dégradation bactérienne des déchets produit un gaz riche en méthane appelé biogaz. À partir de ce gaz, l'unité de valorisation produit 20 GWh/an d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 14 000 habitants.

Les biogaz captés sont déshydratés avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 2034 Nm³ (ramené à 50% de CH₄). Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2017, plus de 99 % du biogaz capté a été valorisé dans l'unité de production d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018



✕ LES SERVICES

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h à 13h et de 13h30 à 16h,
- les samedis de 6h à 13h, les jours fériés de 6h à 12h,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par le Territoire en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société Delta Déchets dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée déchets non dangereux. Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au Territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le Conseil de Territoire.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2017 est de 105,6 € TTC avec un tarif dégressif appliqué pour les tonnages supérieurs à 500 tonnes/an soit un total de l'ordre de 856 000 €.

Accusé de réception en préfecture
013-209054807-20180624-2018_075-09-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux :

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle mensuel sur véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur les biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

Réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **Sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les deux ans.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

Certification ISO 14001



Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14 001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental.

En 2009, puis 2012, l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois a été confortée dans cette démarche en obtenant à chaque renouvellement une certification valable 3 ans. Le Pays d'Aix confirme de cette manière sa volonté d'avoir une gestion maîtrisée des activités liées à l'ISDnD.

L'évolution réglementaire de la norme en 2015 a poussé le Pays d'Aix à retravailler en profondeur son système de management environnemental. En permettant ainsi à la collectivité d'obtenir la certification de la norme version 2015 l'issue de l'audit de décembre 2017.

La Commission de suivi de site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'État, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit habituellement une fois par an à l'initiative du préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du centre de stockage.

✕ LES INDICATEURS TECHNIQUES

Ordures ménagères résiduelles

Les déchets ultimes résultant de la collecte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

/ Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2017	Total	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne
Collecte porte à porte OMR	Aix-En-Provence	53 247	53 247		
	Beaurecueil	181	181		
	Bouc Bel Air	5 125	5 125		
	Cabriès	3 258	3 258		
	Chateauneuf le Rouge	672	672		
	Coudoux	1 013	17	996	
	Eguilles	2 475	2 475		
	Fuveau	3 313	444		2 869
	Gardanne	7 661	149		7 511
	Gréasque	1 614			1 614
	Jouques	1 222	1 222		
	La Roque d'Anthéron	1 592	1 592		
	Lambesc	2 794	2 794		
	Le Puy Sainte Réparate	2 037	2 037		
	Le Tholonet	605	605		
	Les Pennes Mirabeau	6 301	6 301		
	Meyrargues	1 339	1 339		
	Meyreuil	1 912	133		1 779
	Mimet	1 405	74		1 331
	Pertuis	8 072	8 072		
	Peynier	1 485	1 465		20
	Peyrolles en Provence	1 426	1 426		
	Puylobier	573	573		
	Rognes	1 463	1 463		
	Rousset	1 802	1 795		7
	Saint Antonin	38	38		
	Saint Cannat	1 616	1 616		
	Saint Estève Janson	132	132		
	Saint Marc Jaumegarde	306	306		
	Saint Paul lès Durance	312	312		
	Simiane Collongue	1 858	1 858		
	Trets	3 645	3 645		
	Vauvenargues	257	257		
Venelles	2 927	2 927			
Ventabren	1 471	90	1 381		
Vitrolles	12 834	12 834			
Total CPA	137 982	120 473	2 377	15 132	
		87,3%	1,7%	11,0%	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

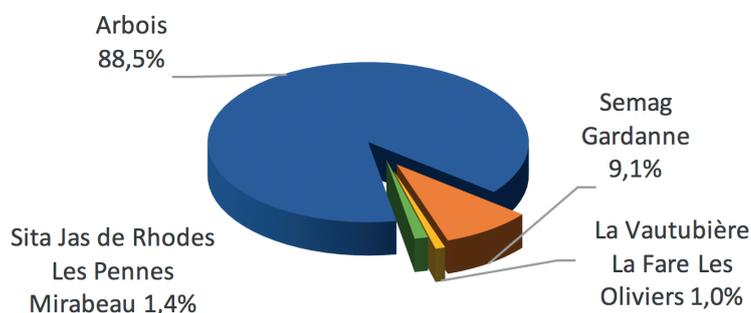
Autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur le site de traitement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrants) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services) sur les différents sites d'enfouissement :

	Les Pennes	Arbois	Gardanne	La Fare Les Oliviers	Total
Encombrants collectés en porte à porte et en vidage direct	3	49			52
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		16 705	4 193	611	21 509
Apports Services Techniques et Divers	847	5 684	1 543	9	8 083
Tonnage Vente de Service		10 056			10 056
Gravats provenant des déchèteries*		23 044			23 044
Gravats provenant des Services Techniques		77			77
Total	850	55 616	5 736	620	62 821

*23 044 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées en couverture sur le site de l'Arbois

Répartition des tonnages tous déchets enfouis



L'ISDnD de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

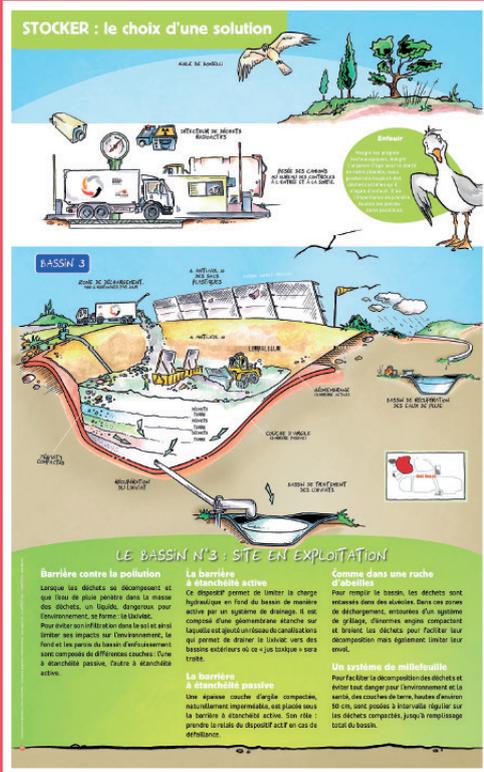
Le quota DIB (vente de service) qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 10 000 tonnes en 2017. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs au tarif voté par le Conseil de Territoire en début de chaque année. Cette facturation permet de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement de l'ISDnD.

Pour les prestations du Territoire du Pays d'Aix, l'exploitant est rémunéré par le Territoire au tarif du marché d'exploitation.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'Etat la TVA et le produit de la TGAP.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



Ouverture de l'ISDnD au public

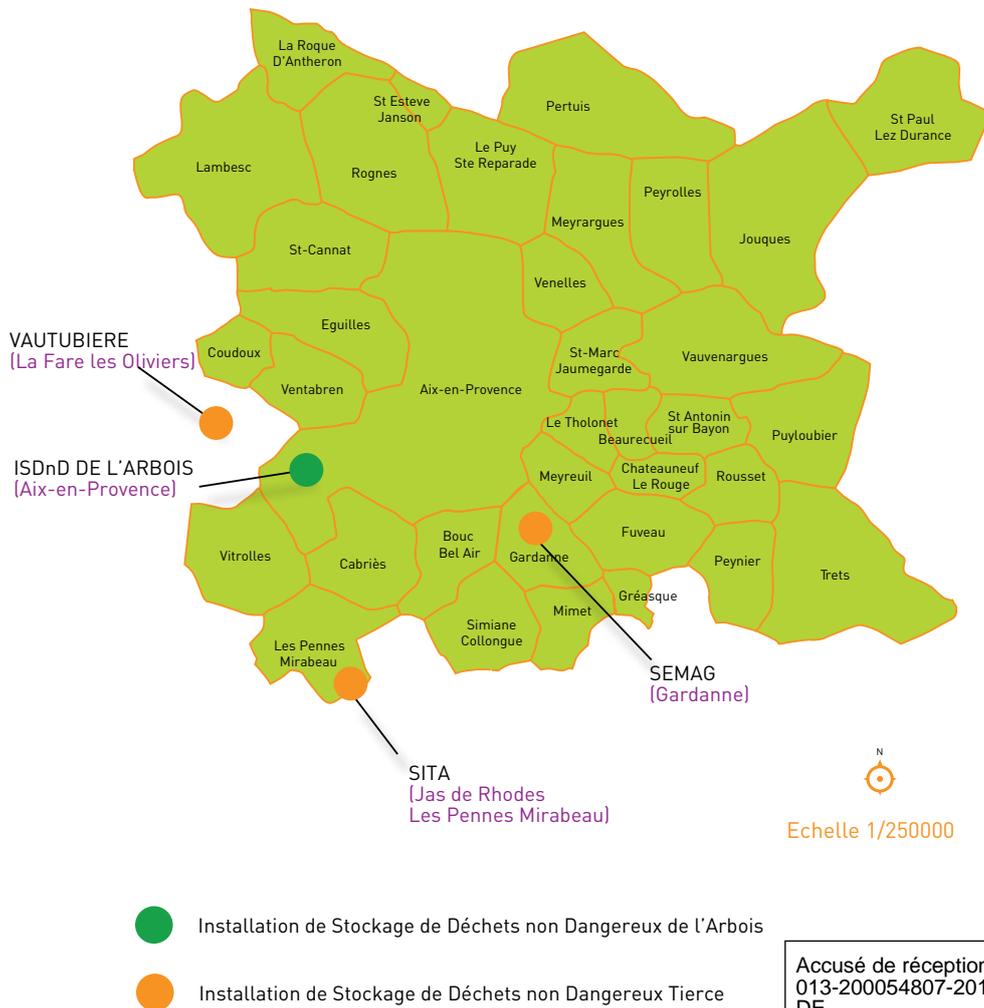
Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2017.

En collaboration avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays d'Aix (CPIE), 13 classes, soit environ 320 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. En 2017, les visites scolaires ont été interrompues de juin à septembre en raison de gros travaux de terrassement réalisés sur le site.

Des visites ont également été organisées pour des classes scolaires (lycée militaire d'Aix en Provence), des professionnels, des agents de la Métropole et des élus tout au long de l'année 2017. Des stagiaires internes au Département Prévention et Gestion des Déchets ont pu accéder au site pour comprendre les différents enjeux liés au traitement des déchets ultimes. L'ensemble de ces visiteurs représente une centaine de personnes supplémentaires sensibilisées.

Le Territoire répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.

Utilisation des Centres d'installation de stockage de déchets non dangereux du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

8.

LE PARCOURS DES DÉCHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



COLLECTE ET APPORTS DIVERS

PORTE À PORTE



137 982 T

Collecte des ordures ménagères

44,5%

9485 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative

21 319 T



52,3%

11 143 T

en colonnes

et séparative

671

Cartons

+

20

Sapins

= 3,2%

691 T

APPORT VOLONTAIRE



apports en déchèteries

133 111 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

12 805 T

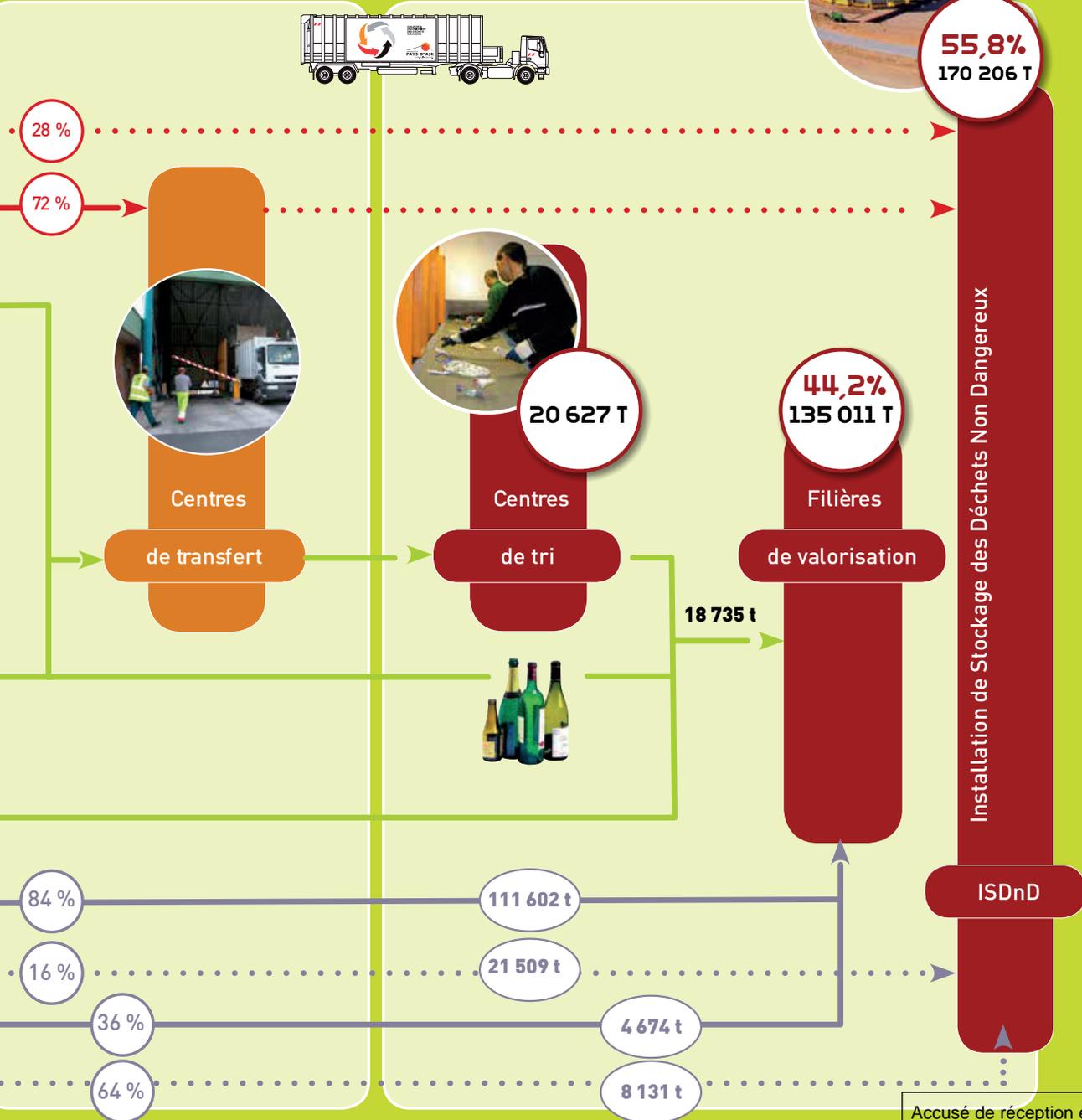
■ Les chiffres-clés
 44,2 % des tonnages
 traités entrent en filières
 de valorisation.

TRANSPORT

[4 centres de transfert]

TRAITEMENT

[305 217 tonnes en 2017]
 772 kg/hab/an (pop INSEE)



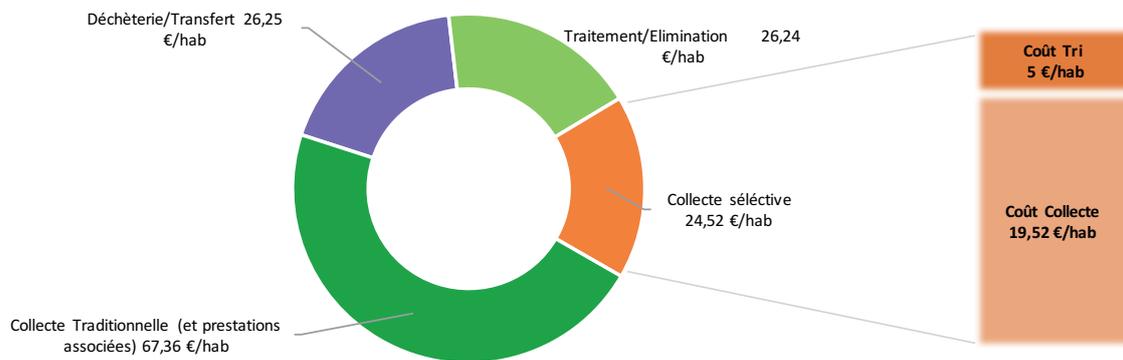
9.

LES INDICATEURS FINANCIERS EN ATTENTE

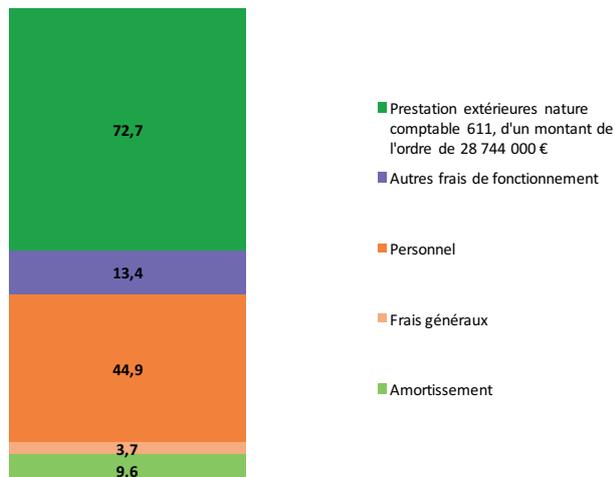
✂ LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par service puis par fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population légale 2014 INSEE entrant en vigueur le 1er janvier 2017).

/ Coût global 2017 décomposé par service 144,37 €/habitant (population INSEE 2017)

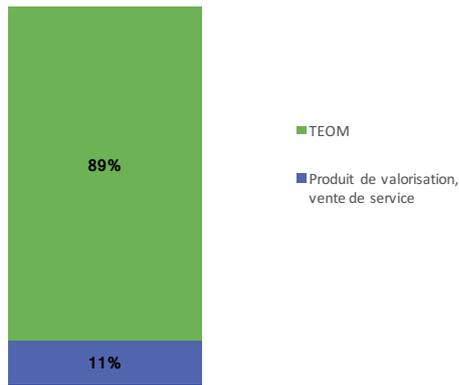


/ Compétence Déchets - Coût 2017 par fonction 144,37 €/habitant (population INSEE 2017)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

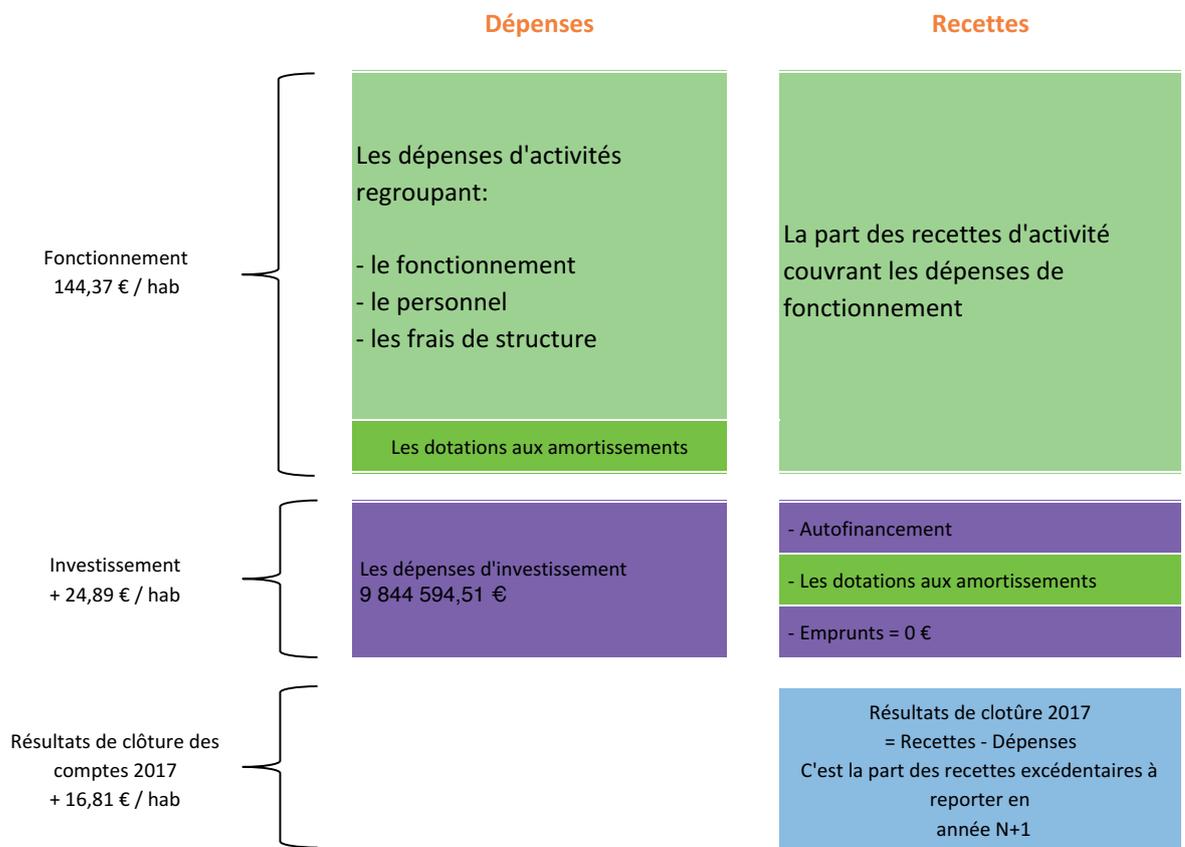
/ Les recettes pour financer le service 2017 de 144,37 €/habitant (population INSEE 2017)



Les recettes de la compétence déchets proviennent à :

- 89 % (soit 55 043 716 €) de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),
- 11 % (soit 6 688 435 €) de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Conseil régional PACA, de l'ADEME et de la régie compostage),
- 0 % du budget général.

/ **Détail du compte de gestion 2017 du budget annexe du Service public d'élimination des déchets (SPED)**



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

✂ MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS DÉCRITS PAR FLUX

(Selon le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

	OMR	VERRE	RECY-CLABLES (hors Verre)	DECHETERIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL	
POPULATION INSEE (en vigueur au 1er janvier 2017)	395 523	395 523	395 523	395 523	395 523	395 523	
TONNAGES	137 982	7 742	12 885	133 111	13 500	305 217	
Charges techniques en K€	Précollecte - Collecte	23 139	1 698	5 360	22	1 424	31 645
	Transport - Transfert	1 541	7	151	6 067	275	8 043
	Traitement ISDnD	7 850			1 311	586	9 746
	Tri		79	1 451	1 349	193	3 073
	Prévention	452	14	56	71	20	614
	Autres Charges Techniques	170			73		244
	Total Charges Techniques	33 153	1 800	7 020	8 894	2 500	53 367
Charges fonctionnelles en K€	Total Charges Fonctionnelles	2 313	127	495	622	176	3 734
TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€							
	35 466	1 927	7 515	9 516	2 676	57 102	
Produits en K€	Recettes Valorisation *	1 542	178	1 259	555	91	3 626
	Versement des Eco-Organismes		33	1 836	253		2 122
	Aides Publiques	194					
	TEOM	34 100	1 871	7 300	9 173	2 599	55 043
	Autres Produits **	411	22	88	191	31	744
	Total Recettes	36 247	2 104	10 483	10 172	2 721	61 727
Indicateurs financiers en €	Coût Complets € TTC / Hab	90	5	19	24	7	144
	Coût Complets € TTC / T	257	249	583	71	198	187
	Coût aidé € TTC / Hab	84	4	11	22	6	128
	Coût aidé € TTC / T	241	219	336	64	189	166
	Coût Complets € HT / Hab	84	4	18	21	6	135
	Coût Complets € HT / T	241	243	565	65	186	175
	Coût aidé € HT / Hab	79	3	12	19	6	120
	Coût aidé € HT / T	228	139	370	58	179	156

*Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité...

**Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets-restaurant...), régie compostage

Coût complet : totalité des charge techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est-à-dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

10.

BILAN 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération HN 088-219/16/CM, le conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : **137 982 tonnes, soit 349 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- la collecte sélective et séparative : **21 319 tonnes, soit 54 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- les déchèteries : **133 111 tonnes, soit 336,5 kg/hab/an (pop. INSEE)**
- autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : **12 805 tonnes.**

Au total, **305 217 tonnes** de DMA sont collectées, **soit 772kg/hab/an (pop. INSEE).**

Sur les 305 217 tonnes de DMA collectées, 135 011 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 44,2% du tonnage total.**

Concernant **la prévention des déchets**, le programme du Territoire du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action. Ainsi, plusieurs opérations emblématiques sont développées sur les thématiques suivantes, les principaux résultats sont repris ci-dessous :

1. Réduction des bio déchets

- Distribution de 1677 composteurs individuels et 271 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 11 résidences ou sites collectifs,
- Suivi du compostage et lombricompostage collectif dans 7 cantines scolaires,
- 308 demi-journées d'animation dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets.

2. Le réemploi

Poursuite du soutien des ressourceries du Territoire du Pays d'Aix, 1853 tonnes détournées des circuits de collecte et traitement en 2017.

3. L'acte d'achat

Accompagnement et suivi des 122 commerces bénéficiant du Label « Commerce engagé » sur 7 communes.

4. La limitation des prospectus dans les boîtes aux lettres

Presque 15 000 autocollants stop pub diffusés, soit 137 000 depuis le début de l'opération.

5. Exemplarité en interne de la collectivité

- Collecte des textiles usagés et des piles des agents de la collectivité,
- 40 kg de piles collectés,
- 448 kg de textiles collectés

Dans le cadre du schéma directeur des collectes, engagé par la Direction des Collectes, une mise à jour du **réglement de collecte du Pays d'Aix** a été approuvée au conseil communautaire du 17 décembre 2015.

En matière de sécurité, la démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution importante du nombre d'accidents.

Le **parc de conteneurs** est estimé à 50 000 bacs, en 2017 ce sont 11 538 conteneurs commandés dans le cadre de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel **de mise en place de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 16 dispositifs ont été mis en place en 2017.

Au total, ce sont 741 colonnes enterrées, semi-enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur 36 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutiens financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la commande publique de réalisation de locaux dédiés au stockage des bacs.

Accusé de réception en préfecture
n°13-260034807-20180621-2018-CF2-09-10
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

En 2017, 100 % de la population du Territoire est desservie par **la collecte sélective** en porte-à-porte et ou en point d'apport volontaire.

Amélioration du taux de valorisation :

- Dans le **cadre du changement du mode de collecte sélective du projet Biflux**, en 2017 ce sont 3433 bacs individuels distribués, 568 bacs collectifs et 52 colonnes verre en remplacement des anciens contenants.
- En 2017, poursuite du développement de **la récupération des textiles usagés**, 150 bornes implantées et 525 tonnes collectées sur 25 communes.
- Durant l'année 2017, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :
 - la collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 848 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
 - la collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire a permis de collecter 26 tonnes et de les valoriser,
 - la collecte des sapins de Noël a permis de collecter 20,1 tonnes de bois destinées à être compostées.
- **L'extension des consignes de tri des plastiques.** Maintien du geste de tri sur le périmètre des 4 communes, pas de développement envisagé en 2017 à l'échelle du Territoire, étude en cours pour un déploiement sur le Territoire à partir de 2018/2019.

En 2017, la **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont été présents lors de 23 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes... représentant 30 jours d'animations sur l'année et 2 600 personnes sensibilisées,
- la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2017 et relayée par les sites internet,
- le basculement du mode de collecte sélective sur les communes d'Aix-en-Provence, le Tholonet et Saint-Marc-Jaumegarde, au total pour l'année 2017, ce sont 2 réunions d'information CIQ, 6 réunions publiques, 20 300 kits distribués et 50 750 habitants sensibilisés à ce nouveau geste de tri,
- deux opérations ont été menées, dans le cadre du plan de relance des performances verre, l'opération CHR et l'opération Cliinck, 27 tonnes supplémentaires de verre collectées sur la commune de Lambesc soit une augmentation de 28 % ,
- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 4 000 kits de communication distribués.

Un plan d'action déchets verts :

- fonctionnement de 4 plateformes de réception des déchets végétaux en déchèteries, une nouvelle plateforme aux

Pennes-Mirabeau ouverte en mars 2017,

- l'incitation au broyage des déchets verts à domicile dans le cadre d'une expérimentation avec l'association AMS.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDS.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, l'ensemble des déchèteries a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance**.

La **mise en sécurité des déchèteries** avec l'installation de banques de déchargement devant les quais s'est achevée.

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchets. Il permet l'indépendance du Territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^e bassin se poursuit et cela jusqu'à minima 2023 date de fin d'auto-risation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 20 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant environ 60 000 € de recettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75 %, le Territoire du Pays d'Aix a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2017, un complément pour le fonctionnement des services du Territoire obtenu grâce la valorisation des biogaz.

En 2017, la totalité du traitement des **lixiviats** est assurée in situ. L'unité de traitement des lixiviats par co-génération s'est poursuivie. La chaleur « fatale » du process de production est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Cette unité a permis de traiter 3 297 m³. Les coûts de traitement des lixiviats sont réduits et les rendements énergétiques et économiques de l'unité de valorisation des biogaz sont améliorés.

De plus, une unité de traitement des lixiviats par osmose inverse, installée fin 2015, a permis de traiter 10 012 m³ de lixiviats.

Au total, ce sont 13 309 m³ traités.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 320 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par la réception au préfectoral à destination des enfants de brochures adultes et enfants sont distribuées lors de dates de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire.

Ainsi, les travaux de la déchèterie d'Aix-en-Provence qui se sont achevés en mars 2017 permettent d'offrir aujourd'hui aux usagers un site vaste, sécurisé, moderne et accueillant.

Enfin, les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Pertuis ont débuté en novembre 2017 pour une durée de 5 mois.

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant **la requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2018, limitant l'impact sur l'environnement de ses installations du passé.

Deux décharges restent à requalifier : Vitrolles et Saint-Cannat. Les études sont finalisées et les travaux devraient être réalisés en 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

SIGLES

UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CPIE** > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
- CS** > Collecte sélective
- CSS** > Commission de suivi de site
- CT** > Centre de transfert
- DASRI** > Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- DDS** > Déchets diffus spécifiques
- DEEE** > Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DGF** > Dotation globale de fonctionnement
- DIB** > Déchets industriels banals
- DMA** > Déchets ménagers et assimilés
- DTA** > Déclaration trimestrielle d'activité
- EMR** > Emballages ménagers recyclables
- EPCI** > Établissement public de coopération intercommunale
- EPI** > Équipement de Protection Individuel
- ISDnD** > Installation de stockage des déchets non dangereux
- JRM** > Journaux-Revues-Magazines
- OM** > Ordures ménagères
- OMR** > Ordures ménagères résiduelles
- PAP** > Porte-à-porte
- PAV** > Point d'apport volontaire
- PLPDMA** > Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PTM** > Prescriptions techniques minimales
- SPED** > Service Public d'Élimination des Déchets
- TEOM** > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP** > Taxe générale sur les activités polluantes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018



Terre-net
GRUPE DOSSA

Aujourd'hui,
Paprec Recyclage utilise l'énergie solaire
pour recycler encore plus propre.



Crédit photos : Photothèque Métropole Aix-Marseille-Provence - D.Kapikian
Maquette et mise en page : DGACREGE
Imprimerie Imprimium - Imprimé sur papier PEFC

Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne-d'Arc
CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_297-

